ANCE·BULLETIN

NO 86

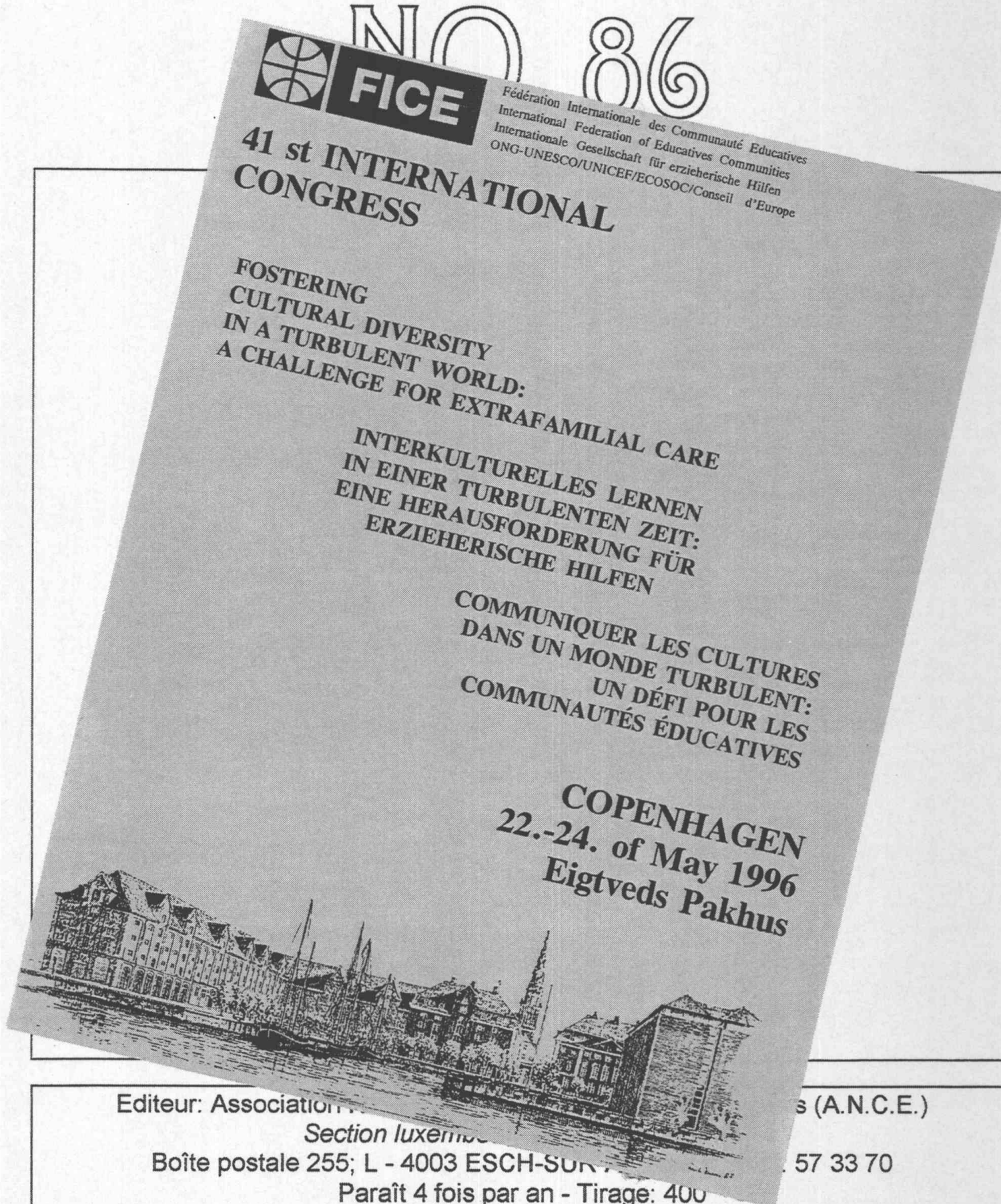

Editeur: Association ... s (A.N.C.E.)
Section luxem...
Boîte postale 255; L - 4003 ESCH-SUR ... 57 33 70
Paraît 4 fois par an - Tirage: 400

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé

BULLETIN DE L'ANCE

Editeur: *Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)*
Boîte postale 255, L - 4003 ESCH-SUR-ALZETTE, Fax 57 33 70

Parution: *Au moins 4 x par année*

Abonnement: *Veuillez verser la somme de 500 francs à un des comptes suivants:*
CCP: 2977-67; BIL: 7-150/1515;
avec la mention: Abonnement bulletin ANCE

Pour tout renseignement complémentaire , veuillez vous adresser à:

Robert SOISSON, président
17, rue Mathias KOENER
L - 4174 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél.: 57 03 68 (privé), 54 73 83 - 294/295 (bureau)
Fax.: 57 33 70 (privé)

Fernand LIEGEOIS, trésorier
91, rue Principale
L - 3770 TETANGE
Tél. et Fax: 56 57 36 (privé)

Paul DEMARET, secrétaire
1a, rue Nic Pletschette
L - 3743 Rumelange
Tél: 55 27 28 27 (Foyer Ste Elisabeth)
Privé: 56 68 83

L'ANCE a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO. La FICE est la seule organisation internationale qui s'occupe des questions de l'éducation en dehors du milieu familial. Comme organisation non-gouvernementale, elle est représentée auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'ECOSOC et du Conseil de l'EUROPE.

L'ANCE regroupe une cinquantaine de membres actifs (Centres d'accueil, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et de professionnels du secteur médico-psycho-pédagogique et social ainsi que 150 membres individuels. Les principaux objectifs de l'ANCE sont les suivants:

1) Défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis
2) promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur médico-psycho-pédagogique et social
3) soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants
4) promouvoir la formation continue des professionnels du secteur
5) mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives
6) collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés
7) publier régulièrement un bulletin
8) collaborer activement aux travaux de la FICE
9) favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Il y a quelques jours, j'ai réfléchi sur la production d'un dépliant « publicitaire » pour notre association qui va bientôt fêter son 20e anniversaire. Créée en 1978, elle ne peut peut être pas réclamer d'être une association avec une grande longue tradition, mais elle a survécu et peut dorénavant être considérée comme ayant atteint l'âge adulte. Un dépliant sans référence à notre association-mère, la FICE, serait impensable. Trente ans avant l'ANCE, elle fut créée en 1948 et va bientôt fêter son 50e anniversaire. 1998 va donc être l'année des anniversaires: nos amis de l'ANCE française sont déjà en train de préparer le congrès du 50e anniversaire de la FICE qui se déroulera au siège de l'UNESCO à Paris.

Les anniversaires incitent à la réflexion à la fois sur le passé et sur l'avenir. L'analyse de l'évolution de la FICE montre que de temps en temps, il faut se pencher sur son passé pour prévoir le futur. En relisant le dépliant publicitaire de la FICE, publié il y a dix ans, j'ai trouvé le passage suivant: « La FICE s'efforce de promouvoir toutes les formes d'éducation extra-familiale et en particulier celle dans les communautés éducatives » par différents moyens d'action.

Peut-on aujourd'hui « promouvoir » ces différentes formes d'éducation extra-familiale et en même temps revendiquer le droit de l'enfant à grandir dans sa famille d'origine?

Bien sûr, il y a le point de vue des professionnels qui disent que bon nombre d'enfants, malgré les efforts pour les maintenir dans leurs familles, finiront par être admis dans un centre d'accueil. Il faut donc essayer de développer la qualité du travail dans ces centres pour garantir à l'enfant un plein assoupissement de sa personnalité et le développement de ses capacités. « Klein aber fein »: c'est ainsi que définissent nos amis allemands l'orientation future de la FICE.

Ce n'est pas tout à fait mon avis, et c'est un des points qui reviennent souvent dans la discussion qui s'est entamée récemment sur l'évolution future de la FICE. Je pense que la FICE, traditionnellement euro-centriste doit se pencher d'avantage sur le sort des enfants les plus meurtris dans les pays du tiers monde, sans pour autant oublier ses racines. Au contraire, elle pourrait mettre à profit les expériences qu'elle a accumulées pour le plus grand bien des enfants qui ont le malheur de grandir sans leurs parents dans le monde entier.

Si c'est l'éducation en communautés éducatives ou d'autres formes d'éducation extra-familiale qui convient le mieux pour un pays donné, c'est aux professionnels de cet endroit de décider. La FICE n'a jamais cru aux dogmes et ce la doit être vrai pour le futur.

Au lieu de « promouvoir », j'ai donc changé la formule en « veiller à la qualité » de toutes formes d'éducation extra-familiale.

Le passé et l'avenir de la FICE ont été merveilleusement documentés par notre grand ami Meir Gottesmann de Tel Aviv qui a publié deux recueils sur la situation actuelle et les développement de l'éducation extra-familiale dans les pays membres de la FICE. les deux ouvrages, édités à Londres par Whiting & Birtch sont épuisés. Pour le congrès de l'EUSARF à Louvain en septembre 1995, j'avais fait un résumé en français de la partie essentielle du second livre: « Recent Changes and New Trends in Extrafamilial Child Care: An International Perspective »; London 1994. De ce document très important - dont nous publions le résumé dans ce bulletin - il sort que l'éducation en centre d'accueil ne constitue qu'une part toujours diminuante des mesures d'aide à l'enfance en difficulté, et ceci dans tous les pays cités. Le congrès de l' « European Scientific Association for Residential and Foster Care for Children and Adolescents » était placé sous le thème du « family support », avec d'ailleurs une forte participation luxembourgeoise. Lors d'une réunion du Conseil d'Administration de EUSARF, la question d'une collaboration plus étroite avec la FICE a été discutée. Les membres du C. A. ont voté pour une telle collaboration et le président, le professeur Hellinckx nous a proposé d'organiser ensemble à Maastricht un grand congrès

international sur l'éducation extra-familiale. Notre section néerlandaise avait proposé cette ville à cause de la place qu'elle occupe dans la politique européenne.

La FICE n'est plus le seul acteur sur le terrain de l'éducation extra-familiale. Bien qu'il ne s'agit pas de « défendre » un domaine apparemment convoité par d'autres organisations, il importe pour la FICE de redéfinir sa position dans le concert des organisations internationales, de tradition ou de création récente qui ont toutes leur mot à dire dans le domaine qui nous intéresse.

En tant que président actuel de la FICE, je cherche des alliances dans l'intérêt des enfants. La FICE est membre de grandes organisations internationales. Sa présence lors des réunions du Comité Permanent des ONG avec statut consultatif auprès de l'UNESCO est assurée par ANCE-France à Paris. L'UNESCO, à côté de ses préoccupations traditionnelles s'intéresse de plus en plus à la défense des droits de l'enfant. Richard Joubert, notre trésorier, domicilié à Nancy, est régulièrement présent aux réunions des ONG du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Dans ces réunions se préparent la Charte Sociale Européenne et une Charte Européenne des Droits de l'Enfant.

A Vienne Walter Prohaska et Helga Stefanov de la FICE-Autriche participent aux réunions des Institutions des Nations Unies et de ECOSOC (Economic and Social Council). Ainsi, ils ont participé à diverses réunions sur l'évaluation des actions organisées lors de l'Année Internationale de la Famille. A New York, Edna Rank, représente la FICE chez les Nations Unies et UNICEF. Avec Jack Glattbach et Nigel Cantwell de UNICEF-Genève, nous avons eu récemment un entretien pour intensifier notre collaboration. Suite à cet entretien, la FICE va être admise dans le « NGO Group for the Convention ».

Avec le comité de l'Association Internationale des Educateurs pour Jeunes Inadaptés (l'AIEJI), nous avons conclu un accord de collaboration lors du congrès de la FICE à Luxembourg. Une entrevue est prévue prochainement avec le Comité Européen des Centres de Formation pour Educateurs en vue d'une collaboration en matière de formation continue.

Personnellement, je représente la FICE dans les Conseils du European Forum for Child Welfare (EFCW) et du International Forum for Child Welfare. Un des résultats de cette coopération est l'organisation, en commun d'un congrès international sur les droits de l'enfant de 1 et le 2 décembre 1995 à Luxembourg (voir invitation dans ce bulletin).

La FICE est également active dans le programme Hélios II, où elle est un des membres du groupe de coordination sur l'éducation. Chaque année, trois manifestations de la FICE sont cofinancées dans le cadre de Hélios II, la dernière ici à Luxembourg portait sur la stimulation et la prise en charge précoce des enfants handicapés et sur le rôle des services de rééducation ambulatoires.

Robert SOISSON

FICE-Kongreß in Kopenhagen vom 22. - 24. Mai 1996

Multikulturelle Lebensformen in den Einrichtungen der Erziehungshilfe in einer unruhigen Zeit

Untertitel (Auswahl):Wie wird Kultur vermittelt? - Traditionen und Kultur in der Heimerziehung - Kultur, Religion, Tradition, Identität - Randgruppen und Identität - Die Ursprünge eines Kindes - Flüchtlinge und ihre Kultur - Einwanderer und ihre Kultur - Musik, Theater, Film und Kunstschaffen in der Heimerziehung - Intergration, kulturelle Assimilation und Konflikte.

Der Kongreßort, Eigtveds Pakhus, ist ein wunderbar restauriertes Warenhaus aus dem 16. Jahrhundert und liegt mitten in Kopenhagen. Die Teilnahmegebühren enthalten die Simultanübersetzung während den Plenarsitzungen, die Mittagessen, Getränke während den Unterbrechungen, ein Abendessen im Tivoli-Park, die Bufftets während den Empfängen, die Transporte zu den Institutionen und Projekten des Besuchsprogramms und den Kongreßbericht. Einschreibegebühren: Mehr oder weniger 550 SF - Die Teilnehmerzahl ist auf 300 begrenzt.

(Das Programm erscheint im nächsten Bulletin)

Robert SOISSON

Changements récents et développements nouveaux dans l'éducation extra-familiale sur le plan international.

Index:

1. La réduction du nombre d'enfants placés dans des foyers d'accueil
2. Changements dans la population des enfants placés
3. Les coûts d'un placement
4. Le rôle des institutions change
5. La notion d'éducation
6. La discussion sur les droits de l'enfant
7. La législation
8. La formation et la formation continue
9. La situation dans les pays de l'est
10. Le rôle de la FICE

Changements récents en général (pour tous les pays cités)

Autriche (Walter Eichmann)
Belgique (Raoul Wetzburger)
Canada (James P. Anglin)
République Tchèque (Vlasta Hrdlickova; Milan Zetak)
Danemark (Lillian Vaaben)
Finlande (Martti Kemppainen)
France (Daniel Vidaud)
Allemagne (Anne Frommann et Wolfgang Trede; Hans Ulrich Krause)
Grande Bretagne (Barbara Kahan, Pat Bastian)
Hongrie (Judith Cseres, Anna Volentics)
Irlande (Patrick D. Brennan)
Israël (Eli Amir et Zipporah Goshen)
Pays Bas (Leo E.E. Ligthart et Eef A.J. Wezenberg)
Pologne (Krystina Kruszko)
Russie (Nina Larionova)
Slovaquie (Jana Svetlikova e.a.)
Slovénie (Alenka Kobolt)
Afrique du Sud (Brian Gannon)
Espagne (Ferran Casas)
Suède (Jürgen Lindemann)
Etats Unis d'Amérique (Karen VanderVen)
Conclusion
Terminologie

---

*Cet exposé est basé en grande partie sur une étude réalisée par **Meir Gottesmann** à partir de 1992 et publiée à Londres par Whiting & Birch en association avec la FICE (Fédération Internationale des Communautés Educatives; voir point 10 de cet exposé) en 1994: "Recent Changes and New Trends in Extrafamilial Child Care: An International Perspective.".*

L'exposé tient compte également des résultats de l'enquête de Nicola Madge « Children and Residential Care in Europe » réalisée pour le Ministère de la Santé britannique avec la collaboration, entre autres, de beaucoup de sections de la FICE.

L'exposé traduit également les connaissances de l'auteur, qui a participé pendant 20 ans aux travaux de la FICE.

Dans son Introduction, Meir Gottesmann insiste sur le fait que son livre n'est pas un livre "scientifique" mais un recueil écrit par des professionnels. Un grand nombre d'entre eux ont déjà participé à la rédaction du premier livre publié par Meir Gottesmann chez le même éditeur: Residential Child Care: An International Reader (London 1991). Tandis que la première publication essayait de décrire les racines historiques, le développement et les structures des différents systèmes de l'éducation extrafamiliale, le deuxième livre veut analyser les développements récents dans ce domaine.

Depuis le milieu des années 80, les foyers d'accueil traditionnels ne dominent plus le système des placements extrafamilials et leur rôle change. Bien que les structures diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, les points communs dominent. Les échanges sur le niveau international stimulées par des organisations comme la FICE ont même réussi à réduire l'écart qui séparait les pays de l'ouest et ceux de l'est bien avant que le rideau de fer ne soit tombé.

Les changements profonds dont nous sommes les témoins dans les années 90 ne sont malheureusement pas - à l'encontre de l'opinion de certains 'spécialistes' - le résultat d'un processus de développement qualitatif, dû

à un débat scientifique et à des échanges d'expériences entre professionnels mais ils sont le résultat de la détérioration de la situation économique des pays « riches » avec un changement de la philosophie sociale de l'Etat Providence. En effet les développements prodigieux de l'éducation extrafamiliale entre 1970 et 1990 étaient dus surtout aux moyens financiers importants accordés à la politique sociale dans ces deux décennies. Presque dans tous les pays de l'ouest, les progressions budgétaires notés dans le domaine social, loin d'être suffisantes, ont dépassé les progressions dans d'autres domaines. La « professionnalisation » du secteur et, par conséquent, la hausse des coûts salariaux, ont contribué aux problèmes structurels du secteur qui est caractérisé par le nombre diminuant d'enfants, le nombre croissant de professionnels,

Meir Gottesmann essaye de dégager les dénominateurs communs des politiques en matière d'éducation extrafamiliale et de décrire les tendances nouvelles propres à chaque pays.

Son livre confirme la transition entre les structures classiques (foyers, internats) vers les structures actuelles (placement familial, structures d'accueil de jour, travail en milieu ouvert).

Si avant, on essayait d'éloigner l'enfant de sa famille déficiente, on essaye aujourd'hui de préserver autant que possible les structures familiales par un travail en milieu ouvert centré sur cette famille.

Dans cette approche, on distingue deux tendances: L'une est centrée sur la famille en essayant d'améliorer les compétences éducatives des parents, l'autre essaye de mobiliser les ressources des systèmes d'aide ambulatoire présents dans le milieu environnant de l'enfant. Les experts sont divisés: Les uns considèrent cette évolution comme normale et dans le plus grand intérêt de l'enfant, d'autres craignent un affaiblissement des structures des centres d'accueil et un obstacle au développement et au perfectionnement d'une méthodologie propre.

Mais il y a des faits qui ne trompent pas:

Dans la plupart des pays, le nombre d'enfants placés dans des foyers a fortement diminué. ***Parallèlement****, l'équipement matériel des centres s'est amélioré, le niveau de qualification du personnel a augmenté et le nombre d'enfants par groupe a diminué. Même si le travail intensif avec la famille de l'enfant placé occupe une place importante dans le quotidien des foyers, le placement dans une telle institution est considéré comme négatif. Ainsi, paradoxalement, l'amélioration de la qualité du travail professionnel va de pair avec un souci croissant d'éviter le placement de l'enfant et de le maintenir le plus longtemps que possible dans son milieu d'origine.*

Ici, on constate une évolution parallèle intéressante avec le développement dans l'enseignement spécialisé. L'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement normal est de plus en plus souhaité par les parents et les éducateurs et enseignants spécialisés sont de plus en plus appelés à travailler dans le cadre de l'enseignement normal pour faciliter le maintien de l'enfant handicapé dans sa classe. Cette politique est également très controversée, mais elle reflète l'opinion de beaucoup de parents et d'enseignants et elle est encouragée officiellement par exemple par le Conseil des ministres de l'éducation des pays de l'U.E. (cf. Barbara Kahan, p. 63)

Les petites unités regroupant entre 6 et 10 enfants de tous les âges sont devenus la norme; un contact permanent avec les parents est assuré. On trouve de plus en plus de foyers de dépannage et des refuges pour des placements à court terme. De plus en plus, l'institution qui accueille un enfant doit présenter un plan éducatif pour ce dernier qui constitue un véritable contrat entre l'enfant, ses parents et l'institution de placement. Beaucoup de foyers d'accueil sont devenus des centres de ressources professionnelles dans le milieu où ils sont établis.

La situation dans les sociétés postindustrielles des pays développés:

1. La réduction du nombre d'enfants placés dans des foyers d'accueil

Un fait qui est bien connu, mais qu'il faut toujours relever est la ***diminution spectaculaire du nombre d'enfants placés jour et nuit dans les institutions traditionnelles*** *(foyers d'accueil). Dans tous les pays occidentaux, cette diminution varie entre 50 et 90 %, pour ne pas dire 100 %. En effet, dans différents endroits, on a essayé de fermer complètement les maisons d'enfants,*

comme au Warwickshire en Grande Bretagne et à Hambourg en Allemagne. Les études qui ont accompagné ces expériences (Berridge, Peters, Wolff) ont cependant relevé qu'il subsiste toujours un besoin - bien que très réduit - en institutions pour les enfants les plus difficiles. (Dans les deux cas cités, ces enfants ont été placés en dehors du secteur en question). Parallèlement, le ***placement familial*** *connaît un succès grandissant. L'encadrement de l'enfant en placement familial se développe et on assiste à des expériences très positives: Prise en charge par des professionnels de la famille d'origine, de la famille d'accueil, de l'enfant placé, activités réunissant l'enfant, ses parents naturels et ses parents de la famille d'accueil etc. Un modèle très bien développé a été présente récemment au congrès de la section sud-africaine de la FICE par le « Sable House Team » de la ville du Cap. Cette même équipe a présenté son projet une semaine après au congrès annuel de l' »International Foster Care Organisation » (IFCO) à Bergen en Suède. La* ***prévention du placement par le travail social en milieu ouvert*** *a probablement également influencé la diminution du nombre d'enfants placés en foyer d'accueil. Mais bien qu'il existe des modèles très bien élaborés dans ce domaine (p.ex.: The Family Model, Van Acker), les structures permettant un travail intensif avec les familles à haut risque font défaut dans beaucoup de pays, de sorte que les institutions elles-mêmes s'orientent vers cette tâche (voir pt. 4). Le* ***nombre total d'enfants placés*** *dans les pays occidentaux varie autour de 1% de la population totale des enfants, souvent moins de 1%. Il n'a pas tendance à diminuer d'avantage, ce qui est attribué à certains phénomènes sociaux récents: Détérioration de la situation économique, fin de l'Etat Providence, augmentation de la pauvreté, du chômage, du taux d'emploi des femmes, du nombre des familles monoparentales etc.*

2. Changements dans la population des enfants placés

La réduction du nombre d'enfants placés a entraîné un ***changement dans la composition de la population des institutions de placement****. En effet, il ne restent que les enfants considérés comme* ***très difficiles****, un fait que le président d'honneur de la FICE, le professeur Tuggener appelait déjà il y a dix ans le « Dreckskübelsyndrom » (syndrome de la poubelle). Barbara Kahan compare le travail des institutions au « travail de Cendrillon »: exécutant le travail le plus ingrat hors de la vue du public, les institutions restent sans reconnaissance et sont condamnées sans pitié si les choses vont mal.. Les jeunes enfants sont orientés par les demandeurs professionnels vers le placement familial ou même les foyers de jour et les* ***enfants plus âgés*** *vers les foyers d'accueil. La durée du placement a tendance à diminuer mais de plus en plus d'enfants présentent une « carrière » de placements» de plus en plus longue (****care career****). Cette évolution pose les foyers d'accueil devant des problèmes souvent insolubles: Les éducateurs confrontés aux enfants « difficiles » (« challenging behaviour ») quittent leur travail pour des tâches moins ingrates ou demandent la création* ***d'institutions spécialisées****. Dans les pays, où ces institutions spécialisées existent, la tendance est opposée: Surtout en Allemagne, on discute la* ***« dé-spécialisation »*** *(Frommann, Wolff). En effet, comme le diagnostic au début du placement est souvent très flou, un placement en institution spécialisée peut se révéler comme une erreur qui prolonge inutilement la carrière institutionnelle de l'enfant. Les institutions se trouvent dans un* ***dilemme****: Faut-il développer d'avantage les méthodes de travail du système « institution » (p.ex. Aycliffe Centre for Children sous son ancien directeur, Masud Hoghughi) ou chercher à redéfinir son rôle dans le cadre du travail social en milieu ouvert (cf. point 4)?*

3. Les coûts d'un placement

Dans certains pays, le coût d'un placement dépasse parfois de loin le salaire d'un éducateur. Superficiellement, ceci semble une des raisons qui expliquent l'état des choses actuelles. En effet, si on laisse jouer sa fantaisie, ce fait permet de vrais fantasmes: La pauvreté étant une des principales raisons du dysfonctionnement de certaines familles et à l'origine de beaucoup de placements, pourquoi ne pas donner cet argent, où une partie au moins, ***directement à la famille****? Ceci étant contraire à notre idéologie libérale d'une économie de marché (la démission récente du ministre français de l'économie et des finances Alain Madelin en est un bel exemple) et il faut chercher d'autres solutions. Un deuxième fantasme souvent évoqué demande aux éducateurs* ***d'intégrer les enfants dans leur propre foyer*** *et de supprimer ainsi les centres d'accueil. Il faut dire que cette idée est déjà réalisée en partie dans les « heilpädagogischen Großfamilien » (familles*

élargies thérapeutiques, dans une traduction très libre) en Suisse (Widmer) et en Finlande (Kemppainen). Ici, un couple d'éducateurs prend en charge 4 à 5 enfants à côté de ses propres enfants. Le groupe ainsi formé ne change pas dans sa composition jusqu'au départ des enfants, qui d'ailleurs ne sont pas remplacés après leur départ. L'argent pourrait également être investi dans le travail social « préventif » en milieu ouvert. Mais ce concept semble déplaire aux politiciens comme il n'y a pas de moyens d'en mesurer l'impact.

4. Le rôle des institutions change

*Les institutions de placement se trouvent dans une **situation délicate**. Elles sont attaquées de toutes parts, même de l'intérieur d'elles-mêmes. On leur reproche leurs structures « totalitaires » (Goffmann), leur hostilité vis à vis des familles d'origine des enfants placés, leur orientation vers les valeurs des classes moyennes, leur manque de flexibilité, leur coût de fonctionnement élevé, leur manque d'efficacité (au moins l'efficacité est difficilement mesurable). Les institutions qui dépendent du nombre d'enfants inscrits (financement par journée de présence) dans beaucoup de pays ont été contraintes a diversifier leurs services. Ainsi se sont développées en Allemagne les « Tagesheimgruppen » (foyers d'accueil de jour). La tendance générale est celle du développement des foyers d'accueil vers des **centres polyvalents** (resource centres)[1] qui agissent dans le milieu où ils sont implantés au niveau de la prévention des placements, du travail psychopédagogique et social avec les familles et du traitement ambulatoire et institutionnel des enfants à risque. Cette forme de travail a d'ailleurs déjà été expérimentée par ces mêmes centres avec des jeunes dans la phase de transition entre le foyer et la vie indépendante (logement social encadré, mise au travail etc.). En Allemagne on parle de plus en plus de « Lebensweltbezogenheit »; c.à.d. que le foyer d'accueil doit se rapprocher **le plus près possible du milieu d'origine** des enfants dont il a la charge. Cette tendance est une réaction par rapport au fait qu'après la dissolution des grandes institutions, celles-ci avaient l'habitude de reloger leurs groupes dans des villas spacieuses situées dans les quartiers « chics » des grandes villes. Ceci provoquait de multiples crises entre les locataires des foyers et leur voisinage. En général, les foyers étaient - et ils le sont toujours - très bien équipés en meubles et matériel divers ce qui posait - et pose encore - des problèmes pour les jeunes au moment où ils rentrent chez eux pour un week-end, des vacances ou à la fin de leur séjour dans l'institution.*

5. La notion d'éducation

*Le **rôle de l'éducateur** change aussi. Le développement des institutions entre 1970 et 1990 vers de petites unités de vie du « type familial ». Dans ce processus, le rôle de l'éducateur changeait déjà: Au lieu d'être un surveillant-moniteur avec une formation élémentaire qui essayait d'occuper les enfants pendant leur temps libre et qui faisait la garde de nuit, on lui demandait d'établir des **relations étroites** avec les quelques enfants du groupe de vie. Parallèlement, pendant cette époque, la **formation** de l'éducateur, comme nous la connaissons aujourd'hui (voir pt. 8) se mettait lentement en place. Bien que mieux préparé pour sa tâche, son nouveau rôle dans le groupe de vie mettait l'éducateur devant des dilemmes (Waaldijk). Les situations paradoxales citées par Waaldijk sont les suivantes:*

1. Le conflit entre l'approche individuelle et l'approche collective: L'éducateur ne peut pas satisfaire les besoins de tous les enfants à la fois.

2. La relation entre « contrôle » et « laissez-faire »: Combien de mécanismes de contrôle et de dirigisme sont nécessaires pour orienter le comportement de l'enfant dans la direction souhaitée?

3. Le dilemme entre spontanéité et planification dans l'action éducative: Comment l'éducateur peut-il agir avec spontanéité s'il doit à tout moment pouvoir expliquer le pourquoi de ses actes à ses collègues et supérieurs?

4. Le dilemme entre autonomie et conformisme: L'éducateur doit pouvoir agir avec autonomie mais en même temps il doit agir loyalement vis à vis de son patron.

---

[1] « In a truly significant new departure, future residential institutions will become more and more resource centres of expert knowledge, taking responsibility for the care of children placed away from their homes and providing expert knowledge and practical assistance to open care. » Martti Kemppainen in Gottesman, 1994, p. 43.

En plus, les voix ne se taisaient pas qui considéraient la tâche de l'éducateur comme une vocation, demandant à l'éducateur d'être toujours disponible pour le groupe. D'autres avaient du mal a considérer le travail de l'éducateur comme une vraie profession: il était plutôt considéré comme quelqu'un qui joue avec les enfants, qui fait ce que font des millions de parents sans être rémunérés pour ce travail. Il fallait de longues années pour imposer une vision du ***travail de l'éducateur comme une vraie profession*** *(Tuggener e.a.). Néanmoins, l'amélioration de la formation et la professionnalisation croissante du métier de l'éducateur ne peuvent pas résoudre les dilemmes, dans lesquels il se trouve dans son travail quotidien. Dans ce contexte des concepts ont étés développées comme le « shared living » (Davies-Jones) ou le concept « d'amitié avec les enfants » (Soisson). Le travail de l'éducateur demande un investissement considérable en énergie psychique. Ceci se traduit par une* ***rotation excessive du personnel****: Dans une étude menée en Suisse par A. Lanz et J. Schoch en 1985, un des constats était que les éducateurs restent pendant 18,2 mois à un même poste. Ca se traduit également par de nombreux abandons de postes et de symptômes de « burn-out ». Le cas idéal d'éducateurs accompagnant un enfant pendant toute sa jeunesse à l'image d'une famille idéale est donc devenu une pure fiction, surtout si on considère le fait que les enfants eux aussi restent en moyenne moins de deux ans dans une institution. Si l'éducateur a réussi à s'imposer comme profession, il faut néanmoins veiller à ce que ce ne soient pas les enfants qui payent les frais de cette évolution. Comme l'enseignant, l'éducateur travaille avec des êtres bien vivants dont les exigences ne correspondent parfois pas aux stipulations du contrat de travail. Souvent, il ne lui reste que le recours à une attitude cynique bien décrite par J.J. Rousseau dans son « Emile »: « Prenez une route opposée avec votre élève; qu'il croie toujours être le maître, et que ce soit toujours vous qui le soyez. Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde l'apparence de la liberté; on captive ainsi la volonté même. Le pauvre enfant qui ne sait rien, qui ne peut rien, qui ne connaît rien, n'est-il pas à votre merci? Ne disposez-vous pas, par rapport à lui, de tout ce qui l'environne? N'êtes-vous pas le maître de l'affecter comme il vous plaît? Ses travaux, ses jeux, ses plaisirs, ses peines, tout n'est-il pas dans vos mains sans qu'il le sache? Sans doute il ne doit faire que ce qu'il veut; mais il ne doit vouloir que ce que vous voulez qu'il fasse; il ne doit pas faire un pas que vous ne l'ayez prévu; il ne doit pas ouvrir la bouche que vous ne sachiez ce qu'il va dire. »*

6. La discussion sur les droits de l'enfant

Heureusement, les temps ont changé: La ratification de la ***Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants*** *par la grande majorité des Etats du monde a provoqué également des discussions dans les milieux socio-pédagogiques concernant les droits des enfants en placement. Bien qu'il y eut déjà des expériences intéressantes dans ce domaine datant d'avant la ratification ou même « historiques » (« républiques d'enfants » dans les grandes institutions de l'après-guerre en Europe), une discussion systématique ne s'est établie que très récemment. Les questions importantes concernent la participation des enfants dans le processus de placement, de leur participation dans la gérance de l'établissement où ils vivent, de la possibilité d'organiser leur vie, les droits des enfants en placement surveillé etc. Un des grands défenseurs des droits de l'enfant est le professeur Eugeen Verhellen de l'université de Gent, directeur du Centre des Droits de l'Enfant créé il y a plus de dix ans dans le cadre de l'université. Dans ses articles, on constate que son engagement porte sur deux niveaux différents: D'une part il veut contribuer à donner à l'enfant le statut qu'il mérite dans la société, c.à.d. celui d'un être qui jouit pleinement des droits humains, d'un sujet et non d'un objet de droit, d'autre part il veut inviter les psychologues et les éducateurs à reconsidérer leur manière de voir l'enfant comme un objet, de découvrir en lui ses forces plutôt que ses faiblesses, ses connaissances plutôt que ses ignorances, ses actions plutôt que ses réactions, ce qui nous éloigne sensiblement de Rousseau. Mais son souci principal, c'est d'agrandir les possibilités de l'enfant de participer à l'organisation de sa vie. Ce concept de* ***participation*** *est en train de se construire, souvent mis en ouvre pas les jeunes en placement eux-mêmes lorsqu'ils s'organisent comme en Grande Bretagne où en Finlande.*

L'esprit de la convention se fait sentir lentement dans tous les domaines: décisions politiques, législation, justice des mineurs, travail social et placement. En Belgique dans la communauté française on a crée le terme de déjudicialisation; l'ancienne loi sur la

*Protection de la jeunesse a été remplacée par le décret **d'aide à la jeunesse**. En France, à Lyon, l'Association Lyonnaise pour la Sauvegarde de l'Enfance, qui gère plusieurs établissements avec plus de 700 enfants a mis au point toute une stratégie pour garantir les droits de ces derniers. Malheureusement, les droits des enfants en placement sont souvent violés parce que ces enfants sont plus vulnérables que d'autres. On entend souvent que ces enfants sont **victimes d'abus sexuels, de violences, de chantage**. Surtout en Grande Bretagne, des scandales secouaient le secteur. Des commissions d'enquêtes furent mis en place et dans le « Warner-Report »(Madge), ces cas isolés furent analysés. Une des conclusions principales était de relever le niveau de formation du personnel (Il faut noter que le Royaume Uni est le seul pays européen qui n'a pas de formation spécialisée pour les éducateurs). Un des point les plus discutés dans ce contexte est certainement la question des **établissements fermés**. Cette forme de traitement des jeunes délinquants revêt les formes les plus variées. Dans beaucoup de pays, des jeunes sont emprisonnés dans des prisons pour adultes, ce qui est contraire à l'esprit de la Convention. Dans les années à venir, une discussion au niveau européen de ce problème s'imposera.*

7. La législation

*Le secteur socio-éducatif est un secteur en mouvement. Les concepts changent assez souvent et les Etats ont du mal à adapter leur législation au rythme du changement. Dans beaucoup de pays, les lois concernant ce secteur ont été **réformées d'une manière fondamentale** entre 1985 et 1995, p. ex. au Royaume Uni, en Allemagne, aux Pays Bas etc. Dans l'ensemble, ces lois sont jugées positives par les professionnels et souvent, les organisations professionnelles sont associées aux travaux préparatoires. Malheureusement, toutes ces lois ne tiennent pas encore compte de la Convention sur les Droits de l'Enfant et je suppose qu'il y aura une jurisprudence abondante suite à la ratification de cette convention par la presque totalité des Etats. Les accents des réformes varient d'un pays à l'autre. Ainsi p. ex. aux Pays Bas, l'accent est mis sur la régionalisation et le financement des mesures de placement; en Belgique francophone l'accent est mis sur la déjudicialisation etc. Dans l'ensemble, les lois ont la tendance à **protéger d'avantage les droits des enfants en placement et de leurs parents**, excepté au Luxembourg.*

8. La formation et la formation continue

*Tous les pays de l'Union Européenne excepté la Grande Bretagne ont établi un cycle complet d'études pour la profession d'éducateur selon la formule « **bac plus trois** ». Il existe également la possibilité de faire une formation en cours d'emploi. Même si le contenu de la formation laisse parfois à désirer, ceci constitue un progrès évident qui profite véritablement aux enfants en placement comme l'a bien montré le « Warner-Reprort » déjà cité. Mais il reste beaucoup à faire pour éviter que les pratiques professionnelles de éducateurs ne tournent en routine et que l'esprit créateur et innovatif reste bien vivant. Pour cela, et pour éviter aussi le « burn-out », un système de formation continue doit être mis en place. Une année sabbatique, permettant à l'éducateur de faire des expériences nouvelles dans des secteurs apparentés ou à l'étranger devrait être introduit. En Israël, cette possibilité existe, mais malheureusement, la formation initiale est seulement en train d'être mis en place. La FICE a mis en place à cet effet un **programme d'échanges professionnels (PEP)** sur le plan international qui démarre en cette année.*

9. La situation dans les pays de l'est

Dans l'éducation extrafamiliale, il y avait de grandes différences entre les systèmes des pays de l'est et les pays de l'ouest. Dans les derniers, l'accent était mis surtout sur la notion de "traitement", dans les premiers, l'éducation scolaire était considérée comme primordiale. Individualisme, différenciation, professionnalisation, petits groupes, placement familial et travail en équipe étaient des notions inconnues dans les pays communistes caractérisés par l'éducation collectiviste, les grandes institutions et les directeurs autoritaires. Pour le moment, ces pays se trouvent dans une phase de transition où il ne faut pas forcer les choses: Un changement trop rapide entre ces deux systèmes serait indésirable parce que les structures environnantes changent elles aussi avec lenteur. L'école joue toujours un rôle éminent dans le processus de « rééducation » et de « ré-socialisation » d'un enfant. Il faut noter que les pays qui étaient déjà membres de la FICE avant les changements révolutionnaires

sont mieux préparés pour le changement de leurs politiques.

Malgré la lenteur des processus, on constate des évolutions significatives: Individualisation, réduction du nombre des enfants dans les groupes, décentralisation et différenciation, travail en équipe, développement du secteur bénévole, augmentation du nombre des placements demandés par les parents, mise en place des principes de la convention des Nation Unies sur les droits des enfants. De l'autre côté, on décrit une augmentation explosive de la délinquance juvénile et beaucoup d'institutions établies dans des propriétés (châteaux et villas) collectivisées après la deuxième guerre mondiale doivent quitter leurs logements qui seront restitués aux anciens propriétaires.

La situation varie légèrement en fonction de l'ouverture de ces pays vers l'ouest avant les événements politiques de 1989/90.

Les pays qui étaient membres de la FICE durant les années 70 et 80 avaient moins de problèmes pour gérer le changement que les autres (cf. Judith Cseres, p. 78).

Néanmoins, les problèmes auxquels font face ces pays aujourd'hui sont dans l'ensemble les mêmes:

- *Une situation économique désastreuse. Les institutions manquent d'argent, de personnel et de matériel.*
- *Une augmentation sensible de la délinquance juvénile due probablement aux déphasages dans le rythme de la croissance économique et du développement de la société.*
- *Des problèmes de cohabitation entre groupes ethniques et des problèmes avec les minorités comme p.ex. les gitans*
- *Les villas et châteaux qui ont abrité traditionnellement les grandes institutions doivent être restitués à leurs propriétaires sans qu'il y ait des alternatives de relogement. Pour celles qui continuent de fonctionner, l'argent pour la rénovation et le réaménagement fait défaut.*
- *Le rôle de l'école est encore très dominant: Elle fait partie intégrante de la plupart des grandes institutions. Souvent, les enfants handicapés dans leur grande majorité sont placés dans des internats.*
- *Les structures administratives changent trop lentement: Il y a souvent des conflits entre une direction autoritaire et les éducateurs tentés par un vrai travail en équipe et des modèles de gestion plus démocratiques.*
- *Le nombre d'enfants dans les institutions est toujours très élevé et la relation enfants-professionnels est trop élevée*
- *Des divisions administratives arbitraires (catégories d'âge, ministères) Ainsi par exemple en Pologne et en Russie, les enfants entre 0 et trois ans sont admis dans des structures qui leur sont réservées pour être répartis après l'âge de trois ans sur d'autres institutions.*
- *Le niveau de qualification du personnel éducatif est toujours insuffisant*
- *Les enfants restent en général trop longtemps dans les institutions*
- *Le suivi des enfants quittant les institutions n'est plus garanti; avant, ces enfants avaient le droit à un logement modeste qui était mis à leur disposition par l'Etat.*
- *Les ONG ont du mal à se mettre en place et à compléter ou prendre la relève des services publics.*
- *Il n'y a pour ainsi dire pas de services dans le secteur de la prévention.*

De l'autre côté, on assiste à des évolutions positives, hélas peu nombreuses:

- *Décentralisation des grandes institutions*
- *Diminution du nombre d'enfants par groupe, augmentation du nombre des éducateurs.*
- *Mise en place d'une approche plus différenciée et individualisée par rapport aux enfants*
- *Reconsidération du rôle de la famille, travail avec les parents*
- *Efforts pour augmenter le nombre des éducateurs brevetés et d'améliorer la qualité de la formation*
- *Efforts pour changer les lois et règlements gérant l'aide à l'enfance*
- *Nombreuses références à la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.*

Face à ces tendances, Meir Gottesmann conclut qu'il faut essayer de rompre le cercle vicieux dans lequel se trouve l'éducation extrafamiliale. Son déclin semble être la preuve de son inefficacité et de nouveau, l'argument que la famille la plus mauvaise est encore préférable au meilleur foyer gagne des adeptes. Pour beaucoup d'enfants, les foyers resteront l'ultime possibilité pour leur garantir protection, éducation et liberté.

10. Le rôle de la FICE

La FICE existe depuis 1948. Après la seconde guerre mondiale, les directeurs des grandes institutions (villages d'enfants, communautés éducatives etc) s'organisèrent sous l'impulsion de l'UNESCO pour échanger leurs expériences, organiser des projets communs et promouvoir l'idée de la paix et de l'entente des peuples. Après la création de l'organisation internationale, des sections nationales naquirent dans les années suivantes. L'idée de l'échange d'expériences se traduisait par de très nombreuses publications sur le plan national et international, l'organisation de séminaires et de congrès, de groupes de travail sur des sujets allant de la psychologie de l'enfant jusqu'à la structure architecturale des établissements pour enfants, des camps de jeunes etc. Pour illustrer les préoccupations de la FICE, je vous présente un tableau avec les thèmes des congrès:

1948	Trogen/Suisse	L'éducation des enfants victimes de guerre
1949	Charleroi/Belgique	Problèmes éducatifs de l'enfance vagabonde
1950	Lyon/France	Problèmes de l'éducation de l'enfance inadaptée
1951	Florence/Italie	Les besoins affectifs des enfants sans famille
1952	Strasbourg/France	Le problème de l'éducateur
1954	Boulouris/France	L'apprentissage de la démocratie en communauté d'enf.
1955	Courcelles/Belgique	Education et droits de l'homme / de l'enfant
1956	Heppenheim/RFA	Mentalité des enfants à la suite de la guerre
1957	Brighton/Angleterre	Rôle de l'Etat et du privé dans le travail socio-éducatif
1958	Jerusalem/Israël	L'éducation pour et par le travail
1959	Vienne/Autriche	Objectifs et méthodes du travail dans les villages d'enf.
1960	Zurich/Suisse	Le silence
1961	Tunis/Tunisie	Probl. des comm. d'enf. dans les pays en voie de dév.
1962	Prague/Tchécoslovaquie	Relations entre éducation et culture dans les comm. éd.
1963	Malmö/Suède	L'influence du milieu culturel sur l'adaptation sociale
1964	Ljubljana/Yougoslavie	L'activité et l'engagement des jeunes dans les comm. éd.
1965	Londres/Angleterre	Le milieu institutionnel
1966	Tabarz/RDA	La tâche de l'éducateur dans les maisons d'enf. en RDA
1967	Vienne/Autriche	L'éducation en communautés d'enfants en Autriche
1968	Trogen/Suisse	Etudes des nouvelles orientations de la FICE
1969	Klemskerke/Belgique	L'éducation en comm. d'enf. pour la vie et par la vie
1970	Budapest/Hongrie	L'éducation dans les comm. d'enf. en Hongrie
1971	Königstein/RFA	L'enfant entre la comm. d'enf., les parents et l'administr.
1972	Varsovie/Pologne	Insertion sociale et prof. des jeunes inadaptés
1973	Paris/France	Formation et perfectionnement des éducateurs
1974	Banjaluka/Yougoslavie	Résocialisation de la jeunesse inadaptée
1975	Amsterdam/Pays-Bas	Nouveaux développements dans le secteur socio-éducatif
1976	Aberdeen/Ecosse	Education intégrée
1977	Vienne/Autriche	La formation des éducateurs spécialisés en Europe
1978	Graz/Autriche	Les enfants handicapés dans les communautés d'enfants
1979	Dublin/Irlande	Les droits des enfants dans et en dehors de leur famille
1981	Hadassah Neurim/Israël	L'enfance inadaptée dans les communautés d'enfants
1982	Köszeg/Hongrie	L'avenir de la FICE dans les années 80
1984	Marseille/France	Communautés et culture
1985	Luxembourg/Luxemb.	Problèmes des jeunes dans les institutions en Europe
1986	Malmö/Suède	Education en communauté ou éducation communautaire
1988	St. Gallen/Suisse	L'enfant: être individuel né pour la société?
1990	Prague/Tchécoslovaquie	Dans les comm. d'enf: Qui influence l'autre?
1992	Luxembourg/Luxemb.	Politique, recherche et formation dans le dom. soc.-éd.
1994	Milwaukee/USA	Protection de la jeunesse dans une perspective familiale

Certains titres ont été abrégés.

La FICE n'est jamais devenue une organisation vraiment importante sur le plan international, mais elle a survécue et compte aujourd'hui 24 sections et plusieurs membres associés, surtout en Europe. Elle est en train de se développer d'avantage en adoptant de nouveaux membres et en développant ses concepts.

Section	Conférences, séminaires	Publications	Expertises Consultations	Voyages d'études échanges	activités culturelles	représentativité nationale
01. Belgique	oui	oui	oui	oui	non	non
02. Danemark	oui	oui	oui	oui	non	en partie
03. Allemagne	oui	oui	oui	oui	non	oui
04. Angleterre	oui	oui	non	oui	non	non
05. Estonie	oui	oui	oui	oui	non	oui
06. Finlande	oui	oui	oui	oui	oui	oui
07. France	oui	oui	oui	oui	non	oui
08. Grèce	oui	oui	oui	oui	non	oui
09. Pays-Bas	oui	oui	oui	oui	non	oui
10. Écosse	oui	oui	oui	oui	non	en partie
11. Israël	oui	oui	oui	oui	oui	oui
12. Italie	oui	oui	oui	oui	non	non
13. Canada	oui	oui	oui	oui	non	non
14. Croatie	oui	oui	oui	oui	oui	?
15. Luxembourg	oui	oui	oui	oui	non	oui
16. Etats Unis	oui	oui	oui	oui	non	non
17. Autriche	oui	oui	oui	oui	non	non
18. Pologne	oui	oui	oui	oui	oui	oui
19. Portugal	oui	non	oui	oui	non	non
20. Roumanie	oui	oui	oui	oui	oui	oui
21. Russie 1	oui	non	non	oui	oui	non
21. Russie 2	oui	oui	oui	oui	oui	oui
22. Suède 1	oui	non	oui	oui	non	non
22. Suède 2	oui	oui	oui	oui	non	oui
23. Suisse	oui	oui	oui	oui	non	oui
24. Slovaquie	oui	oui	oui	oui	oui	oui
25. Slovénie	oui	oui	oui	oui	oui	oui
26. Espagne	oui	oui	oui	oui	non	non
27. Afrique du Sud	oui	oui	oui	oui	non	oui
28. Tchéchie	oui	oui	oui	oui	oui	oui
29. Tunisie	oui	oui	oui	oui	non	oui
30. Hongrie	oui	oui	oui	oui	oui	oui
31. Wales	oui	oui	?	oui	non	oui
32. Zaïre	?	?	oui	?	?	?
33. Japon	non	non	non	non	non	non

Quels sont les objectifs de la FICE?

- *Tout d'abord, la FICE veut rester ce qu'elle était pendant presque 50 ans: Une plate-forme de discussions, d'échanges d'expériences, de rencontres amicales entre ses membres, de discussions entre professionnels.*
- *Elle veut continuer à organiser des conférences internationales, des séminaires d'experts, des voyages d'études.*
- *Elle poursuivra sa tradition de groupes de travail à composition internationale sur des thèmes d'actualité*
- *Elle défendra les droits des enfants dans les institutions de placement. Ces enfants sont plus vulnérables parce que leurs parents ne sont souvent pas capables de les protéger*

- *A court terme, elle mettra en place son « Programme d'Echanges Professionnels » qui permettra à des éducateurs de faire des stages dans un pays étranger sanctionné par un diplôme de formation continue délivré par la FICE. Ce programme démarrera début 1996.*
- *A moyen terme, la FICE consolidera sa structure européenne dans le but de participer activement aux programmes élaborés par la CCE dans le domaine socio-éducatif. Elle essayera de développer des critères de qualité pour l'éducation des enfants en dehors de leur famille.*
- *A long terme, la FICE mettra au point son projet « Educateurs sans frontières », une organisation ayant pour but de secourir les enfants retenus dans des camps de réfugiés à couse de conflits armés ou de catastrophes naturelles.*
- *Il est entendu que la FICE cherchera la collaboration active avec toutes les autres organisations actives dans les domaines évoqués. Son souci est d'apporter son savoir-faire professionnel accumulé pendent des décennies dans le secteur socio-éducatif et de le mettre au service des enfants qui en ont besoin. Regroupent plus de 10.000 institutions spécialisées dans le monde entier et un nombre encore plus grand de professionnels qui y travaillent, la FICE a des potentialités très impressionnantes qui n'attendent qu'à être activées.*

Développements récents en général (pour tous les pays cités):

Développement du placement familial
Réduction du nombre d'enfants dans les groupes
Valorisation et amélioration de la participation des parents des parents
Réintégration dans la famille le plus vite possible, réduction du temps de séjour

*Dans ce qui suit, les **réalisations** importantes sont imprimées en caractères normaux, les **problèmes** qui se posent en italique*

Autriche (Walter Eichmann)

- *1990: Nouvelle loi pour le secteur socio-éducatif*
- *Développement des services de consultation et de prévention*
- *Amélioration du diagnostic et meilleur suivi du placement*
- *Extension du logement social encadré*
- *Décentralisation, régionalisation*
- *Généralisation du plan éducatif avec contrôles périodiques*

- *Augmentation du nombre de jeunes drogués*
- *Nécessité d'un centre de traitement pour les enfants les plus difficiles*

Belgique (Raoul Wetzburger)

- *Adaptations successives des lois gérant le secteur socio-éducatif (1985, 1988, 1991.)*
- *Respect des droits des enfants (« Décret sur l'aide à la jeunesse »)*
- *Mise en place de structures pour surveiller le respect des droits des enfants (Conseils régionaux d'aide à la jeunesse; conseillers à la jeunesse)*
- *Chaque mesure concernant un enfant est limitée à un an et doit être revue après cette période*
- *Respect de l'avis des jeunes dans toute mesure les concernant.*

Canada (James P. Anglin)

- *Les foyers d'accueil sont de plus en plus considérés comme partie intégrante des aides aux familles*
- *Respect des droits, des opinions et de l'origine culturelle (minorités) des enfants*
- *Développement de la prévention par des services de consultation et d'aide aux familles*
- *Coordination des services dans le secteur socio-éducatif*
- *Augmentation de la qualification professionnelle des parents accueillant des enfants en placement familial*

- *Réduire le nombre d'enfants placés en provenance de minorités*
- *Développement de critères de qualité de l'éducation en institution*
-

République Tchèque (Vlasta Hrdlickova; Milan Zetak)

- *Changements dans les concepts éducatifs, démocratisation des structures*
- *Réorganisation de la formation des éducateurs*
- *Développement des centres de diagnostic*
- *Amélioration de la qualité des mesures de prise en charge*
- *Redéfinition du rôle des cadres dirigeants (directeurs etc.)*

- *Développement des thérapies individuelles et de groupe*

Danemark (Lillian Vaaben)

- *Nouvelle loi sur la protection de l'enfance en 1993*
- *Développement de la prévention et des mesures d'assistance aux familles*
- *Révision des mesures de placement après trois mois; ensuite tous les six mois*
- *Respect des droits et des opinions des enfants*

Finlande (Martti Kemppainen)

- *Nouvelle loi en 1992: Accent sur la prévention*
- *Régionalisation; développement des mesures de soutien aux familles (aide éducative, financière, logement, travail, loisirs etc.)*
- *Changement du rôle des institutions de placement vers des centres polyvalents d'action sociale*
- *Nouvelle forme d'institutions (« family homes ») (cf. le cas de la Suisse; Widmer)*
- *Coopération entre psychiatrie et « community homes » pour les enfants troublés du comportement*
- *Respect des droits et opinions des enfants en placement*
- *Auto-organisation des enfants en placement (SINUT)*
- *Régionalisation: perte de l'équilibre au niveau de la qualité des services*
- *Augmentation du nombre des enfants placés sans l'accord des parents (20%)*
- *Augmentation du nombre d'enfants avec des troubles de comportement sérieux*

France (Daniel Vidaud)

- *Régionalisation: Augmentation des compétences des conseils régionaux*
- *Respect des droits et opinions des enfants en placement (Jacob)*
- *Amélioration de la qualification du personnel éducatif.*

- *Chômage des jeunes, situation tendue dans les banlieues*
- *Manque de services sociaux dans les villes*
- *Manque de centres de traitement qualifiés pour les jeunes*

Allemagne (Anne Frommann et Wolfgang Trede; Hans Ulrich Krause)

- *Nouvelle loi sur l'aide à l'enfance et la jeunesse en 1991*
- *Respect des droits et opinions des enfants en ce qui concerne le plan éducatif*
- *Diversification des services offerts par les foyers d'accueil*
- *« Normalisation » ou « dé-spécialisation » par opposition à la « spécialisation »*
- *Augmentation de la flexibilité des services socio-éducatifs.*
- *Services adaptés aux besoins des filles*
- *Respect des besoins des enfants réfugiés et issus de milieux d'immigrés.*

- *Racisme et xénophobie parmi les jeunes*
- *Problèmes liés à la réunification*
- *Bureaucratie rigide et services inefficaces; pouvoir des « offices pour la jeunesse »*
- *Différences croissantes entre la qualité des services dispensés dans les institutions*

Grande Bretagne (Barbara Kahan, Pat Bastian)

- *Préférence pour le placement familial et le travail en milieu ouvert avec les familles. (Dans une étude menée par le National Children´s Bureau, on a pu démontrer que certaines croyances se trouvant à la base d'une telle politique ne correspondent pas à la réalité: Le placement familial n'est pas moins cher que le placement en institution, les échecs sont plus fréquents ce qui a amené les chercheurs à s'indigner contre l'irresponsabilité d'une telle politique promulguant le droit de l'enfant à une "vie familiale" et considérant les foyers d'accueil comme "dernière ressource" après l'échec de toutes les alternatives, à éviter pour les enfants de moins de douze ans.)*
- *Les foyers ont longtemps accepté le rôle de Cendrillon et ont manqué de faire connaître dans le public leur travail.*
- *Lors des enquêtes parlementaires précédant le "Children Act" de 1989, les enfants et leurs parents ont été entendus et se sont souvent prononcés* ***pour*** *les placements en institution.*
- *Pour B.K., les placements en institutions sont un élément, une partie intégrante des mesures pour enfants et adolescents. Il faut respecter leur choix et donc avoir des structures à leur disposition. Les objectifs de ces centres doivent être clairement définis, leur personnel bien qualifié et bien*

sélectionné. Le personnel devrait bénéficier de supervision, de possibilités de formation continue, d'une rémunération et de conditions de travail acceptables.

- *Au Royaume Uni, les institutions de placement ont retrouvé leur place dans la cadre des services pour enfants. Ils seront plus spécialisés qu'avant et tiendront d'avantage compte des souhaits des enfants et parents concernés. Les organisations non-gouvernementales pénètrent de plus en plus dans des domaines réservés traditionnellement aux autorités locales et centrales telles que les centres socio-éducatifs.*
- *Pour les enfants qui étaient placés dans des institutions et qui à l'âge adulte sont à la recherche de leur identité, il est souvent triste d'apprendre que leurs dossiers ont été recyclés en tickets de métro*
- *Au Royaume Uni, la formation des éducateurs et des parents des services de placement familial doit être améliorée*

Hongrie (Judith Cseres, Anna Volentics)

- *Gains d'expériences à travers la FICE*
- *Développement du secteur associatif*
- *Transition de l'éducation en institution vers des groupes du « type familial ».*
- *Création d'un Département pour l'aide à la jeunesse dans le cadre de la faculté de pédagogie de l'université*

- *600.000 enfants vivant dans la pauvreté avec leurs familles*
- *Manque d'un réseau de services de prévention et d'aide aux familles*
- *Architecture inadéquate des anciens centres d'accueil*
- *Augmentation de la délinquance juvénile*
- *Programmes de formation lacunaires*

Irlande (Patrick D. Brennan)

- *Changements radicaux depuis la publication du « Kennedy Report » en 1970*
- *Sécularisation du secteur socio-éducatif*
- *Nouvelle loi en 1991 (« Children's Act)*

- *85 % du personnel du sexe féminin*
- *Augmentation de la délinquance juvénile*

Israël (Eli Amir et Zipporah Goshen)

- *Immigration très importante; un grand nombre des jeunes immigrants (Ethiopie, Russie) reçoivent leur formation professionnelle dans les grands centres résidentiels de la Youth Alyiah*
- *La vie collective est considérée comme un élément positif dans le processus éducatif*
- *Les enfants de moins de 14 ans sont encadrés encas de besoin par une autre organisation: Hamifal (Educational Children's Homes), structurée selon le modèle du type « familial »*
- *Importance du secteur scolaire dans une société basée sur la réussite*
- *Importance de l'intégration dans la société israélienne*

- *Augmentation des coûts*
- *Qualification du personnel éducatif insuffisante (pas de formation initiale)*

Pays Bas (Leo E.E. Ligthart et Eef A.J. Wezenberg)

- *Nouvelle loi en 1989: « Youth Care Act »*
- *Trois niveaux de prise en charge: Primaire (prévention, consultation etc.); secondaire (placement familial, traitement ambulatoire etc.) et tertiaire (centres de traitement, maisons d'éducation etc.).*
- *Transfert des compétences au niveau provincial et communal*
- *Harmonisation des services (4 types: aide ambulatoire; aide dans une institution de jour; placement familial et placement jour et nuit)*
- *Création d'organisations multifonctionnelles pour prévenir une « carrière institutionnelle » (cf. Allemagne)*
- *Orientation vers la famille et l'action*

- *Clientèle toujours plus difficile et plus exigeante*
- *Augmentation des problèmes dans les familles (drogues, abus sexuel, alcoolisme etc.)*
- *Augmentation de la population d'enfants d'immigrés dans les foyers*
- *Contraintes paradoxales: réaliser plus avec des ressources diminuées*
- *Manque de coopération entre la justice et le secteur socio-éducatif*

Pologne (Krystina Kruszko)

- *Nouvelle loi sur l'éducation en 1991*
- *Maintien du contrôle de l'Etat sur les institutions de placement*
- *Crise économique*

Russie (Nina Larionova)

- *Amélioration du diagnostic avant l'admission*
- *Plans éducatifs*
- *Travail en équipe*

- *Structures anciennes*
- *Grands nombre d'enfants abandonnés (pauvreté)*
- *Manque de formation spécialisée; grandes fluctuations en personnel*

Slovaquie (Jana Svetlikova e.a.)

- *Moins d'autoritarisme, plus de respect de la personnalité de l'enfant*
- *Réduction du nombre d'enfants par groupe*
- *Approche éducative plus individualiste, humanitaire, créative*
- *Rôle prédominant de l'école dans le travail socio-éducatif*
- *Démocratisation des structures des institutions; participation du personnel*

- *Problèmes des enfants de gitans*
- *Accroissement de la délinquance juvénile*
- *Délogement des centres d'accueil des châteaux et villas réclamés par leurs anciens propriétaires*

Slovénie (Alenka Kobolt)

- *Développement du secteur associatif*
- *Nouveaux bâtiments, nouvelles méthodes pédagogiques*

- *Problème des enfants troublés du comportement*

Afrique du Sud (Brian Gannon)

- *Développement positif du secteur socio-éducatif après les changements politiques avec la collaboration de la NACCW*
- *Amélioration des conditions de travail des éducateurs*
- *Disparition du management incontrôlable et autoritaire*
- *Réorganisation complète du système socio-éducatif en six mois (« donut-model »)*
- *Libération des enfants détenus dans des prisons d'adultes (avec l'aide de la NACCW et de la FICE)*
- *Orientation vers la communauté traditionnelle (« Umntu Ngumntu Ngabantu »: Nous survivons parce qu'il y a des gens autour de nous)*
- *Réorganisation de la formation avec la participation de la NACCW*

- *Différences entre les milieux urbains et ruraux dans la qualité et la quantité des services offerts aux enfants en difficulté*
- *500.000 orphelins du SIDA attendus d'ici l'an 2000*
- *Survie de l'apartheid dans les relations entre les gens*

Espagne (Ferran Casas)

- *Nouvelle loi sur la protection de la jeunesse en 1987*
- *Régionalisation (17 provinces)*
- *Débats théoriques: Spécialisation - normalisation - droits*
- *Développement des aides ambulatoires*
- *Création d'un Ombudsman surveillant l'application de la Convention*

- *Normalisation: Problème du développement des budgets (plus petits - plus chers)*
- *Différences entre les institutions dépendant de l'Etat (+) et les institutions privées (-)*
- *Surreprésentation des enfants de gitans*

*(Casas décrit très bien les différentes phases des discussions qui avaient lieu en Espagne, mais aussi dans la majorité des pays décrits dans cet exposé. Je résume: Dans les années 70 le système fonctionnait selon le « **paradigme de la spécialisation** »: Personne ne s'opposait à l'idée d'enlever un enfant présentant des problèmes de son « milieu déficient » pour le transplanter dans un « milieu thérapeutique » et de l'y garder. Les discussions autour de l'intégration scolaire d'enfants handicapés conduisaient au « **paradigme de la normalisation** », accompagné des idées de désinstitutionalisation, réseaux d'aides ambulatoires et préventives, placement familial temporaire etc. Après la ratification de la Convention des nations Unies sur les Droits des Enfants, le « **paradigme des droits** » a conquis l'Espagne, causant une rupture conceptuelle complète avec ce qui a existé auparavant en mettant l'accent non sur les « problèmes », mais sur l'environnement physique et humain de l'enfant. Casas ajoute que ce dernier paradigme n'est pas en opposition au second, mais au contraire, il le développe et l'enrichit.)*

Suède (Jürgen Lindemann)

- *Loi sur la protection de la jeunesse en 1982*
- *Services sociaux excellents au niveau local*
- *Contrôle des placements tous les six mois*
- *Création d'institutions surveillées pour les délinquants juvéniles*
- *Régionalisation*
- *Création d'un département sur la recherche et le développement*

- *Problème des enfants « difficiles »*
- *Problème des jeunes filles avec problèmes psychologiques*
- *Enfants d'immigrés*

Etats Unis d'Amérique (Karen VanderVen)

- *Préservation de la famille*
- *« Empowerment »: Donner aux familles la possibilité de se défendre ou d'influencer le système politique*
- *Respect des différences sociales, culturelles, ethniques*
- *Réorganisation (centralisation) des services*
- *Aide intensive dans les familles (« homebuilders »)*
- *Développement des mesures de suite*
- *Programmes de pédagogie d'aventures, camps paramilitaires pour jeunes délinquants*
- *Programmes pour jeunes issus de groupes ethniques minoritaires*
- *Développement des internats très structurés et orientés vers l'acquisition de compétences pratiques*
- *Travail en milieu ouvert*

- *Violence et gangstérisme*
- *Pauvreté, analphabétisme des jeunes, sans-abri*
- *Consommation de drogues, jeunes mères,*

Conclusion:

Pourvu que les textes contenus dans le livre de Meir Gottesmann reflètent vraiment la réalité dans les différents pays, on peut en tirer les conclusions suivantes:

Pour les pays de l'Est, on constate que leurs systèmes de prise en charge d'enfants en placement subissent de très profondes transformations. Dans quelle mesure peuvent-ils profiter des expériences faites dans les pays occidentaux? est-il possible de « sauter des étapes »? Dans quelle mesure la société environnante façonne-t-elle l'évolution des concepts, de la politique?

Dans les pays occidentaux, on constate des évolutions opposées: La voie suivie en Allemagne est opposée à celle suivie en Grande-Bretagne. Ce fait reflète un débat mené depuis une dizaine d'années dans la FICE: Faut-il que les institutions sortent de l'ombre, jettent leur tablier de Cendrillon et affirment leur identité en développant des méthodes de travail adaptées aux besoins des enfants en difficulté ou faut-il qu'ils se diluent dans un tissu plus large d'aides à l'enfance et à la jeunesse basé sur la prévention, l'aide aux familles, la thérapie ambulatoire?; donc spécialisation contre dé-spécialisation?

Une des questions les plus importantes, parce qu'elle touche le plus de tabous est la question des institutions fermées.

Terminologie

Education extrafamiliale: Ensemble des structures accueillant des enfants pour une période prolongée en dehors de leur milieu familial

Foyers d'accueil: Structures accueillant des enfants placés par leur(s) parent(s) ou plus rarement par le tribunal de la jeunesse

Instituts Médico-Pédagogiques: Instituts accueillant des enfants avec des troubles graves du comportement

Centres Socio-Educatifs: Structures accueillant des enfants essentiellement placés par le tribunal de la jeunesse

Placement familial: Structures accueillant des enfants placés par leurs parents dans une famille d'accueil

Foyers d'accueil de jour: Structures accueillant des enfants placés par leurs parents ou par le tribunal de la jeunesse pendant la journée

Foyers de jour: Structures accueillant des enfants pendant la journée, parfois également des enfants handicapés

Suite à une décision du comité de l'ANCE, nous allons publier régulièrement les rapports sur les réunions du Conseil Fédéral de la FICE pour mieux informer nos membres sur ce qui se passe dans cette organisation internationale, dont nous sommes la section luxembourgeoise.

Rapport de la réunion du

Conseil Fédéral 2/95 du 13 octobre 1995 à Genève/Suisse

Présents

Robert Soisson, FICE-Inter, Président
Thomas Mächler, FICE-Inter, Secrétaire général, rapporteur
Richard Joubert, FICE-Inter, Trésorier

Anderes René, Suisse
Balachova Olga, Russie
Binnendijk Theo, Pays-Bas
Blanchard Maurice, France
Cretu Verginia, Roumanie
Garnik Sergej, Russie
Iacono Pascal, Belgique
Izmalkova Lilian,Russie
Karner Christine (traductrice)
Kelly Carol, Etats Unis
Kemppainen Martti, Finlande, vice-président
Lane David, Royaume Uni, vice-président
Lane Kathleen, Royaume Uni
Larionova Nina, Russie
Lasson Steen, Danemark
Lasson Vibeke, Danemark
Lévai Miklos, Hongrie, vice-président
Loot Sirje, Estonie (observatrice)
Mares Toma, Roumanie
Marszycka-Suchecka Jolanta, Pologne
Müller Hanspeter (vice-président sortant), Suisse
Pierard Edmond, Belgique
Prohaska Walter (vice-président), Autriche
Semerak Petr, République Tchèque
Stefanov Helga (traductrice)
Svetlikova Jana, République Slovaque
Tamm Alar, Estonie (observateur)
Tobe Anton, Pays-Bas
Trede Wolfgang, Allemagne
Widmer Rolf, Suisse

1. Accueil des participants

Le président, Robert Soisson, souhaite la bienvenue aux participants du CF. Il remercie tous ceux et celles qui ont participé à la préparation de la réunion et du séminaire d'experts, en particulier la FICE Suisse avec Rolf Widmer et René Anderes. Il transmet les excuses de Anglin James, Canada; Du Toit Lesley, Afrique du Sud; Gustavson Freddy, Suède; Hrdlikova Vlasta, République Tchèque; Krüger Mark, Etats Unis; Kobolt Alenka, Slovénie; Majno Luigi, Italie; qui tous souhaitent un travail fructueux au CF sans pouvoir y participer. Robert Soisson souligne la présence pour la première fois de Sirje Loot du « Estonian Children's Fund » et de Alar Tamm de la « Estonian Union for Child Welfare ». Les deux se présentent brièvement et expliquent le travail de leurs associations. Martti Kemppainen, vice-président responsable explique que les Estoniens ont été invités à cette réunion pour que les participants puissent se faire une idée du travail en faveur de l'enfance dans ce pays.

2. Rapports

2.1. de la réunion du Conseil Fédéral 1/95 à Bruxelles

Le rapport sur la réunion du CF 1/95 du 25 mai 1995 à Bruxelles est adopté avec un grand merci au rapporteur, Thomas Mächler.

2.2. de la réunion du Comité Exécutif 2/95 à Bruxelles

Le CF prend connaissance du rapport sur la réunion du CE 2/95 du 24 mai 1995.

2.2. de la réunion du Comité Exécutif 3/95 à Perlé

Le CF prend connaissance du rapport sur la réunion du CE 3/95 du 19 août 1995.

3. Informations

3.1. du président

Le président, Robert Soisson, fait un rapport sur ses activités (voir annexe 1). Il souligne l'importance de sa visite en Afrique du Sud. Le Congrès de la NACCW a permis une connaissance approfondie du travail de la FICE Afrique du Sud. Les changements dans le domaine socio-éducatif se passent dans une atmosphère enthousiaste et la FICE y joue un rôle prédominant. Ainsi par exemple, les enfants enfermés dans des prisons d'adultes ont été transférés dans des établissements spéciaux quelques semaines avant la visite du président et du secrétaire général. Le congrès de l'EUSARF à Louvain (« Rien ne vaut la maison ») ainsi que le livre « Suppléance familiale en Europe » qui existe en anglais et en français illustrent le travail de cette organisation. Le président a participé aux travaux du groupe de coordination du secteur « éducation » dans le programme Hélios. Trois projets vont encore être cofinancés en 1996. Le « Forum International pour la Protection de l'Enfance » avait son

congrès annuel au Costa Rica sous le thème: « La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant: Un instrument pour les organisations non-gouvernementales ». Le président a consulté un bureau d'experts pour examiner la question de la recherche de financements de projets FICE par la Commission des Communautés Européennes.

3.2. du trésorier

Le trésorier, Richard Joubert, fait un rapport sur la situation financière. Jusqu'à ce jour, neuf membres ont payé leur cotisation, un a payé une partie et treize (13!) n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1995. Les revenus estimés à 46.000 FS ne sont donc couverts que d'un tiers. Il est absolument nécessaire que les retardataires payent immédiatement leurs cotisations. La situation financière actuelle est très critique. Les projets d'activités de la FICE ne peuvent être réalisés que sous réserve de vider complètement la caisse.

3.3. du secrétaire général

Le secrétaire général, Thomas Mächler, fait un rapport très succinct: Son travail se traduit essentiellement par le courrier aux membres: Circulaires, invitations, rapports. Il donne des détails supplémentaires sur la visite du président et du secrétaire général en Afrique du Sud. La section de la FICE dans ce pays a une très grande influence politique. Ainsi Nelson Mandela, pour son 70e anniversaire, n'a pas invité des personnalités politiques mais des enfants de rue. Les hôtes étrangers du congrès avaient l'occasion de prendre le petit déjeuner ensemble avec le prix Nobel de la paix, Desmond Tutu. A l'occasion du 50e anniversaire des Nations Unies, le secrétaire général a été imvité par M. Boutros Boutros-Ghali à une réception en Suisse. M. Boutros Boutros-Ghali est très intéressé par le travail des ONG.

3.4. des vice-présidents

David Lane présente un rapport écrit (voir annexe 2). Il mentionne plusieurs publications, parmi lesquelles un livre sur la sélection du personnel. Les deux livres de Meir Gottesmann sont épuisés chez l'éditeur et le CF applaudit pour féliciter Meir Gottesmann pour cet exploit. Pour les prochains séminaires d'experts, des thèmes ont été proposés. Pour continuer le travail en ce qui concerne le code de déontologie il manquent les contributions des membres. Une réunion sur ce sujet va avoir lieu aux Pays-Bas. David Lane demande encore une fois les membres de lui envoyer du matériel. Maurice Blanchard et Carol Kelly ajouent que ce thème est actuellement très discuté dans leurs pays respectifs et promettent d'envoyer des documents.

Miklos Lévai a présenté un projet d'étude sur la situation des droits des enfants dans l'éducation extra-familiale. (voir CF 2/94). Il suggère que la commission qui doit surveiller l'application de la Convention paye plus d'attention aux enfants qui doivent grandir en dehors de leur milieu familial. Le président, Robert Soisson, remarque que le CF a déjà avisé favorablement ce projet et il espère que l'étude va bientôt être réalisée.

Martti Kemppainen fait un rapport sur ses contacts avec L'Estonie. Deux observateurs de ce pays sont présents aujourd'hui. Il a également maintenu ses contacts réguliers avec la Russie et la Karélie. Des entretiens avec des personnes de contact en Lituanie et et Lettie sont prévus à brève échéance. La FICE-Finlande a réalisé une enquête parmi ses membres sur leurs contacts au niveau international. Une telle enquête devrait être réalisée parmi les sections de la FICE.

Walter Prohaska a participé au Symposium sur les résultats de l'Année Interationale de la Famille. A cause des problèmes financiers de l'ONU, le calendrier des réunions a été réduit. Il restera en contact. Un séminaire international regroupant les responsables politiques et administratifs des quatre villes Vienne, Budapest, Bratislava et Prague a eu lieu à Vienne sur le thème de la politique en faveur de la jeunesse des agglomérations urbaines. La suite aura lieu à Budapest en 1996.

Le président, Robert Soisson, remercie les vice-présidents pour leur grand travail. Il prie Martti Kemppainen, de remercier au nom de la FICE son organisation nationale pour le support qu'elle lui accorde dans ses démarches en direction des pays d'Europe Centrale et la Russie. Il mentionne que lors de la réunion du CF de Bruxelles, la FICE a du prendre connaissance de la démission comme vice-président de Hanspeter Müller. Heureusement, Hanspeter a eu la possibilité de rejoindre le CF aujourdh'hui et le président le remercie cordialement pour son engagement pendant de longues années pour la FICE. Surtout le congrès de St. Gallen en 1988, organisé par lui, restera gravé dans la mémoire de tous les participants. Le CF applaudit longuement. Hanspeter Müller explique qu'il a changé de profession et que sa nouvelle tâche n'offre plus de possibilités de travailler activement pour la FICE. Les contacts amicaux survivront. Il remercie pour la bonne collaboration, la confiance et l'amitié qu'il a trouvé au cours des dernières années. Le secrétaire général, Thomas Mächler, lui remet un cadeau en souvenir de la FICE.

4. Expériences avec des projets de « pédagogie d'aventures »

Selon Wolfgang Trede, une discussion a été relancée en Allemagne sur les projets de « pédagogie d'aventures » suite à quelques incidents survenus lors de tels projets à l'étranger, tels que violences commises par des jeunes ou des actes violents commis par des éducateurs. Il pose la question si les sections de la FICE ont des expériences avec de tels projets et propose de rédiger un document avec une prise de position de la FICE. La FICE allemande a été invitée par le gouvernement à initier un centre d'information et de documentation sur ces projets. Walter Prohaska propose d'organiser un séminaire d'experts sur ce thème lors du CF de Vienne.

Un bref tour de table donne les résultats suivants:
Royaume Uni: Il y a des projets; Personne de contact (PC): David Lane
Autriche: Il y a des projets; PC: Othmar Roden
Suisse: Il y a des offres thérapeutiques et d'aventures; on constate un problème lors de la réintégration des jeunes dans la vie de tous les jours; tendance vers une diminution des projets; PC: Groupe de travail « Abenteuerpädagogik »; un nom sera communiqué
France: Trois exemples sont présentés; il y a des problèmes; PC: à voir
Belgique: Il y a de tels projets depuis des années, souvent très couteux; PC sera indiquée
Pays-Bas: Il y a de moins en moins de projets; une PC sera indiquée
Allemagne: Concentration sur les projets d'au moins 6-8 semaines; théoriquement, les projets sont bien fondés mais dans la discussion publique ils sont contestés; la réintégration dans la vie courante semble essentielle
Finlande: Il y a des projets, PC sera indiquée
Pologne: Projets depuis les années 70; FICE-Pologne impliquée dans les programmes; contact: FICE-PL
Hongrie: Pas de projets connus; la section est intéressée aux résultats
République Tchèque: Il y a des projets; PC sera indiquée
République Slovaque: Il y a des expériences; PC sera indiquée
Russie: Il y a des projets; PC sera indiquée
Danemark: Partie des programmes thérapeutiques pour jeunes depuis 25 ans; Important: Préaration, réalisation, mesures de suite; PC: Jorgen Josephsen
Etats Unis: Projets offerts par des organismes privés; question de la qualité! Un texte politique de la FICE serait apprécié; PC sera indiquée

Le président, Robert Soisson, constate que le tour de table a donné des indications sur les multiples facettes du problème. Il assure le soutien de la FICE à la section allemande dans ses efforts de mettre en place ce centre d'information. Le texte définissant la politique de la FICE concernant ces projets sera élaboré par les personnes suivantes: David Lane, Jorgen Josephsen et un(e) Suisse. Wolfgang Trede coordinera ce travail; toutes les informations seront à envoyer à son adresse.

5. Règlement interne

Le secrétaire général, Thomas Mächler, présente le résultat d'un groupe de travail qui s'est réuni à deux reprises. Après la discussion de ce jour, les versions dans les trois langues seront encore une fois corrigées du point de vue linguistique. Les décisions de ce jour concerneront seulement les questions de fond.

Le trésorier, Richard Joubert, demande que sous point 1.1., le mot « peuvent » devrait être changé en « doivent » ; ainsi il y aura une obligation de produire les documents demandés. *La motion est acceptée avec une large majorité sans voix contre.*

Lilian Izmalkova demande de biffer le terme « en général » sous point 1.4.. *La motion est acceptée avec une large majorité sans voix contre.*

Maurice Blanchard demande d'accorder le droit de vote aux seules sections ayant présenté leur rapport de fin d'année. Le secrétaire général, Thomas Mächler, propose une nouvelle formulation pour le point 1.7. qui exige des membres de renvoyer le questionnaire expédié par le secrétariat général. *La motion est acceptée avec une large majorité sans voix contre.*

Steen Lasson demande de biffer « de différents pays » sous point 2.3.. *La motion est acceptée avec une large majorité sans voix contre.* Le secrétaire général, Thomas Mächler, demande d'introduire une formulation obligeant les membres d'être présents. *La motion est acceptée avec une large majorité sans voix contre.*

Verginia Cretu demande le droit de réponse immédiat pour une personne qui est attaquée personnellement lors d'un débat. (point 3.1). Steen Lasson demande de biffer la deuxième phrase de ce paragraphe. *La motion Cretu est rejetée avec une grand majorité et 5 voix pour; la motion Lasson est acceptée avec une large majorité sans voix contre.*

Wolfgang Trede demande si la commission de contrôle aux comptes ne devrait pas se prononcer sur l'opportunité des voyages de

service. Après une discussion, la motion est retirés. La commission de contrôle doit de toute façon et en accord avec les statuts vérifier le bon usage des moyens financiers de la FICE dans chaque cas particulier.

David Lane remarque qu'il n'y a pas d'indications sur la procédure lors d'une éventuelle révision du règlement interne. Le secrétaire général, Thomas Mächler, propose une nouvelle formulation pour le point 5.1. *La motion est acceptée avec une large majorité sans voix contre.*

Le CF adopte la version finale du règlement interne avec 29 voix pour, sans voix contre et sans abstentions.

Le secrétaire général, Thomas Mächler, remercie le CF pour la discussion constructive. Il préparera les versions dans les trois langues et fera imprimer le règlement interne. Le président, Robert Soisson, remercie le groupe de travail pour la préparation du document.

6. Avenir de la FICE

Le président, Robert Soisson, fait un rapport sur le groupe de travail « Structures et avenir de la FICE ». Il existe un document exhaustif qui a été réduit à un texte succinct pour la discussion de ce jour. Il présente le rapport. Steen Lasson remercie le président pour le texte. Il refuse l'idée d'une FECE (Fédération Européenne...). La FICE ne doit pas se concentrer uniquement sur l'Europe. Maurice Blanchard soutient les propos de Lasson. La FICE-France est d'accord avec l'idée d'avoir plusieurs plate-formes (p.ex. pour l'Europe, l'Afrique etc. Une plate-forme européenne devrait avoir une mission clairement définie et doit être utile, p. ex. pour avoir un meilleur acccès aux subventions de la CCE. Il propose de discuter à Copenhague sur un texte définissant les priorités de la FICE dans ce domaine et de prendre une décision lors du CF de Vienne. Martti Kemppainen ne veut pas réduire le débat aux questions d'adhésion. Il y a aussi des tâches importantes à réaliser! Steen Lasson pense que la FICE doit toujours être ouverte pour de nouveaux membres. Mais il ne faut pas investir trop d'énergies dans la recherche de ces nouveaux membres. Carol Kelly parle des réductions de budgets aux Etats-Unis. Si des problèmes apparaissent sur le plan national, la perspective et la solidarité internationale deviennent très importantes. Le président, Robert Soisson, remarque que la structure des sections de la FICE est très différente d'un pays à l'autre. Les contacts avec d'autres organisations internationales devraient servir à gagner d'avantage de membres. Le cofinancement de projets par la Commission Européenne demande des travaux préparatoires assez importants. Il existe des bureaux spécialisés dans la prospection de fonds mais qui sont assez coûteux. Edmond Pierard ne comprend pas pourqoui il faut engager des spécialistes onéreux pour formuler des demandes de cofinancement. Steen Lasson constate qu'il est assez facile d'obtenir des cofinancements dans le programme Leonardo sur le niveau national. Il doute de la nécessité d'engager des spécialistes. Rolf Widmer pense qu'il faut risquer d'investir de l'argent pour charger un tel bureau d'une mission. Le secrétaire général, Thomas Mächler, remarque qu'il faut discuter de l'avenir de la FICE et non seulement de questions d'argent. Theo Binnendjik le soutient et veut discuter sur un programme d'action pour l'avenir. La discussion des problèmes financiers aboutit toujours à la discussion sur la primauté de la poule ou de l'oeuf: Sans projets, pas d'argent mais probablement sans argent, pas de projets... D'après Wolfgang Trede, la FICE ne peut avoir accès à des cofinancements dans les années à venir uniquement par la voie européenne. Ceci ne veut pas dire, que d'autres pays non européens soint exclus de quelque manière que ce soit des activités de la FICE! Un petit groupe de travail devrait se faire des idées sur une structure européenne. Maurice Blanchard souligne qu'une plate-forme européenne devrait servir de modèle à d'autres plate-formes semblables. Il est d'accord avec l'idée du groupe de travail. Walter Prohaska était sceptique au début: Une régionalisation présuppose l'égalité des chances de tous les membres. Il ne veut pas de « FICE à deux vitesses ». Vibeke Lasson remarque que durant les réunions à Copenhague, il n'y a que très peu de temps disponible pour ces discussions. Edmond Pierard s'attaque à la lenteur des procédures de la FICE: Il ne faut pas attendre encore une fois une année avant de continuer la discussion! Jolanta Marszycka peut être d'accord avec l'idée des plate-formes si elle ne mêne pas à un système de classes à l'intérieur de la FICE. Partout nous essayons de créer un monde; alos il ne faut pas produire de nouveaux exclus! Le trésorier, Richard Joubert, souligne que tous dans la FICE doivent avoir une identité. L'important, c'est l'identité de la FICE et non pas la régionalisation.

Le CF décide avec une grande majorité contre trois voix d'établir un projet de programme sur la création d'une plate-forme européeenne pour le CF 1/96. Le groupe de travail se composera de Maurice Blanchard, président, Robert Soisson, Richard Joubert, Wolfgang Trede, Theo Binnendijk, Rolf Widmer et Jolanta Marszycka.

7. Rapport intermédiaire du groupe de travail « code déontolo-gique »

Le groupe de travail n'a pas encore commencé son activité.

8. Publications

8.1. Bulletin

Le président, Robert Soisson, présente le numéro 11, été 1995, qui vient d'être imprimé et qui peut être distribué. Le thème est la situation dans les maisons d'enfants en Roumanie. Une grande partie des textes du séminaire de Bruxelles sont disponibles. Le bulletin pourrait paraître assez vite si les finances de la FICE le permettent. Puis suivront des bulletins sur l'avenir de la FICE, le programme d'échanges professionnel et le séminaire de Genève (droits des enfants).

8.2. Livre congrès Milwaukee

Le président, Robert Soisson, rapporte qu'un livre est prévu mais il ajoute que la FICE n'a pas les moyens financiers de publier le livre ou de payer pour des traductions.

8.3. Autres publications

David Lane rend attentif au journal "Child Care Forum": Des abonnements et des contributions sont les bienvenus. Wolfgang Trede distribue le récent numéro de « Erziehungshilfe". Lilian Izmalkova fait un rapport sur la revue de la FICE-Russie. Elle cherche des contes de fées de tous les pays et des contributions pour la revue. Le président, Robert Soisson, remercie les sections pour les copies des publications qu'il reçoit régulièrement; celles-ci sont les témoins d'une activité publicitaire vivante.

9. Informations des membres

9.1. Indications sur le congrès de 1996

Steen Lasson fait un rapport exhaustif sur le congrès et l'état des préparatifs. Le programme est imprimé et distribué aux sections. Plus de 40 demandes pour présenter une contribution n'ont pas pu être respectées. Le nombre de participants est limité à 300. Il n'y aura pas de réservations, seulement des régistrations. Chaque pays à dévises faibles à droit à une participation gratuite. Cette personne doit être identifée lors de l'inscription.

Le président, Robert Soisson, remercie la FICE-Danemark pour la préparation du congrès.

9.2. PEP - Professional Exchange Program

Jolanta Marszycka fait un rapport: Jusqu'à ce moment, 10 pays ont signalé plus de 40 institutions. Un bulletin spécial consacré au PEP sortira bientôt. **Le bulletin sera imprimé en décembre: Des institutions supplémentaires peuvent être signalées jusqu'à la fin novembre!** Le président, Robert Soisson, remercie Jolanta pour son travail.

9.3. Informations importantes des membres

Des rapports écrits sont présentés par:
FICE-Russie (annexe 3)
FICE-Pépublique Slovaque (annexe 4)
FICE-Royaume Uni (annexe 5)
FICE-Etats-Unis (annexe 6)
FICE-Pologne (annexe 7)
FICE-Roumanie (annexe 8.

Walter Prohaska rapporte que les efforts de la FICE-Autriche en faveur de l'établissement d'écoles d'éducateurs n'ont pas encore connu de succès.
Maurice Blanchard rend attentif à la réunion du CERFFICE qui aura lieu le 8 et le 9 décembre à Genève. Une invitation suivra.
Vibeke Lasson fait un rapport sur un séminaire avec un échange d'expériences au Danemark.
Olga Balachova remercie pour l'appel d'aide aux enfants tchétchiniens. Les secours ont commencé. Sergej Gamik introduit la proposition d'organiser une croisière en Méditerranée avec des enfants vivant en internats. Sont invités des enfants de tous les pays membres de la FICE âgés entre 8 et 16 ans.
Carol Kelly rend attentif au point 2 de son rapport écrit et au projet de recherche interculturel du Dr. Victor Saviki.
Le président, Robert Soisson, mentionne le congrès international "Faire connaître les Droits de l'Enfant", qui aura lieu le 1er et le 2 décembre à Luxembourg (annexe 9).
Le secrétaire général, Thomas Mächler, fait un rapport sur l'entretien qu'avaient les membres du CE avec les deux membres russes et Martti Kemppainen (voir rapport du CE 4/95). L'évaluation du questionnaire envoyé aux membres donne un apperçu intéressant (annexe 10).

10. Collaboration internationale

10.1. Unesco

Depuis quelques années, l'UNESCO est préoccupée d'avantage par les questions relatives aux droits de l'enfant. Une collaboration est recherchée sur ce point précis.

10.2. Unicef

Le CE avait une entrevue lors du déjeuner avec Jack Glattbach (responsable pour les ONG) et Nigel Cantwell de UNICEF. Les représentants de UNICEF étaient impressionnés par le travail de la FICE. Il proposaient que tous les membres de la FICE recherchent une collaboration active avec les comités nationaux de UNICEF dans leurs pays respectifs. L'idée de la créaton d'une association "Éducateurs sans frontières" était considérée avec scepticisme. Par contre, les représentants de UNICEF proposaient une collaboration dans le cadre d'un projet pilote bien délimité.

10.3. Conseil de l'Europe

Le trésorier, Richard Joubert, repésente la FICE lors des réunions des ONG du Conseil de l'Europe et lors des réunions sur la préparation de la Charte Sociale.

10.4. IFCW/EFCW

Le président a participé aux réunions de l'EFCW à Rome en avril et au congrès mondial du IFCW au Costa Rica en septembre. Ses déplacements étaient financés par ANCE-Luxembourg grâce à un subside spécial accordé par le Ministère de la Famille luxembourgeois. Il y a de fortes convergences entre les trois organisations et le président espère que la collaboration sera encore plus étroite dans le futur. Un premier pas sera franchi dans l'organisation d'une conférence commune à Luxembourg début décembre 1995 sur les droits de l'enfant.

10.5. EUSARF

Le président, Robert Soisson, a participé au congrès de l'EUSARF à Louvain (B) en septembre 1995. Le comité de l'EUSARF a décidé de collaborer plus étroitement avec la FICE. Sur invitation du président de l'EUSARF, le Prof. Hellinckx , le président va avoir une entrevue avec lui avant la fin de l'année pour discuter des modalités de la coopération et surtout sur l'organisation commune du congrès de Maastricht en l'an 2000. Evidemment, la FICE-NL sera tenue au courant de ces entretiens.

10.6. Comité Européen des Centres de Formation

M. Paul Weber, membre du Comité Européen des Centres de Formation pour Educateurs était présent lors du séminaire d'experts à Genève. La collaboration entre la FICE et le Comité va être discutée prochainement lors d'une recontre « au sommet ».

11. Dates, divers

11.1. Dates

AG 1996: 21 mai 1996; 09.30 h. à 12.30 h.; Copenhague
CF 1/96: 21 mai 1996, 14.15 h à 17.15 h. Copenhague (à partir de 19.00 h. réception et dîner)
CF 2/96: Autriche; 09 au 12 octobre 1996; Thème: « Pédagogie de l'aventure »"
CF 1/97: Finlande; 21 au 25 mai 1996; Thème: "Les multiples facettes de l'éducation extra-familiale: Le centre d'accueil dans son contexte socio-économique"
CF 2/97 Allemagne

11.2. Divers

Toma Mares propose d'organiser soit du 13 au 20 juillet 1996 ou du 20 au 27 juillet 1996 un séminaire pour enfants avec accompagnateurs sur les droits de l 'enfant. Les enfants seront invités; les accompagnateurs devront payer une modeste contribution. Une invitation officielle sera expédiée en novembre.

Petr Semerak fait un rapport sur le traditionnel séminaire des enfants placés dans des institutions de la FICE en République Tchèque. En 1996 on a prévu également la participation d'enfants d'autes pays. Les intéressés sont priés de se mettre en rapport avec la FICE tchèque. L'invitation est publiée en annexe 11.

Le secrétaire général, Thomas Mächler, demande si les traductions succinctes comme elles ont été introduites pendant ce conseil fédéral ont été appréciées par tout le monde. Le CF est d'accord avec cette procédure sous réserve que tout participant peut à tout moment demander une traduction explicite s'il n'a pas bien compris.

Le président, Robert Soisson, remercie tous les participants pour les discussions constructives. Le programme très chargé a pu être évacué pendant une journée sans session nocturne grace à la discipline de tout le monde. Il remercie encore une fois les organisateurs et les traductrices pour leur excellent travail.

Pour le rapport:

Thomas Mächler,
Secrétaire général de la FICE

Genève, 14 octobre 1995; original en allemand
Traduction: Robert Soisson

N.B. Faute de place, les annexes ne sont pas publiées dans ce bulletin, mais elles sont disponibles sur simple demande à l'ANCE!

L'EUROPEAN FORUM FOR CHILD WELFARE (EFCW)

Groupement régional du International Forum for Child Welfare (IFCW)

en collaboration avec

l'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTES EDUCATIVES (ANCE)
(Section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE)

l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES CENTRES D'ACCUEIL (ADCA)

et le COMITÉ LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF

ont le plaisir de vous inviter à un Congrès placé sous le patronage de

Mme **Marie-Josée JACOBS**, Ministre de la Famille, des Handicapés et des Accidentés de la Vie

avec le sujet:

Faire connaître et réaliser les Droits des Enfants en Europe

Le Congrès aura lieu le 1er et le 2 décembre 1995 à l'hôtel Inter-Continental, rue Jean Engling; L-1466 Luxembourg; Tél.: 437 81;: Fax: 43 60 95
Toutes les interventions se feront en langue anglaise. Il n'y aura pas de traduction simultanée.

Programme

Jeudi 30 novembre 1995

Arrivée des participants

17.00 h. Réunion du Bureau du EFCW
19.30 h. Soirée de bienvenue
20.00 h. Dîner

Vendredi 1er décembre 1995

09.30 h. Séance d'ouverture:
Tom WHITE; président du EFCW
Robert SOISSON, membre du Conseil d'administration du EFCW, président de l'ANCE et de la FICE ;

Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, des Handicapés et des Accidentés de la Vie

10.00 h *Assemblée Générale du EFCW (ouverte à tous les participants du congrès)*

Bilge ÖGUN-BASSANI, Directeur adjoint, Bureau UNICEF pour l'Europe;
Genève, Suisse

Faire connaître et réaliser les Droits des Enfants en Europe

10.45 h. Pause café

11.15 h. Groupes de travail
Les participants sont priés d'apporter tout document ou autre support médiatique sur la Convention Internationale des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. Ils sont en plus priés de lire attentivement la convention en tant que préparation aux discussions.

Groupe de travail 1: Faire connaître leurs droits aux enfants
Direction: **Merja LAUNIS**, Central Union for Child Welfare in Finland

Ce groupe de travail va analyser les publications et autres supports médiatiques visant à faire connaître la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant à différentes catégories d'âge d'enfants et faire des recommandations sur la forme et le contenu de telles publications

Groupe de travail 2: Faire connaître les droits de l'enfant aux adultes
Direction: Un représentant de **UNICEF-Genève**

Ce groupe de travail va analyser les publications et autres supports médiatiques visant à faire connaître les droits de l'enfant aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, aux journalistes etc.

Groupe de travail 3: Faire connaître les droits de l'enfant aux décideurs politiques
Direction: **Sean LAWLESS**, Focus on Children, Irlande

Ce groupe de travail va analyser les stratégies visant à faire connaître la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant aux décideurs politiques sur le niveau communal, national et international. Il discutera en outre les effets du Traité de Maastricht sur la situation des enfants en Europe

13.00 h. Déjeuner

14.30 h. Groupes de travail (suite)

16.30 h. Pause café

17.00 h. Réunions informelles

19.30 h. Cocktail

20.00 h. Allocution de **M. Jacques SANTER**, Président de la Commission Européenne:

Les Droits de l'Enfant dans l'optique du Traité de Maastricht

20.30 h. Dîner offert par le gouvernement luxembourgeois

Samedi 2 décembre 1995

09.00 h. Réunion plénière
Résumés des groupes de travail du vendredi

09.30 h. Suite de l'Assemblée Générale du EFCW (ouverte à tous participants du congrès):

Actions en faveur de la réalisation des Droits de l'Enfant en Europe
(L'EFCW a élaboré dix « position papers » sur les thèmes divers. Les participants se concentreront sur trois de ces documents afin de discuter les mesures concrètes pour promouvoir les droits des enfants dans les domaines concernés en tenant compte des résultats des groupes de travail du vendredi. Les « position papers » seront envoyés à tous les participants après leur inscription.

1) Suite du travail en groupes: Discussion des positions politiques du EFCW

Groupe de travail 1: Les enfants victimes du HIV et du SIDA
Direction: **Mike JARMAN**, Barnardo's, Royaume Uni

Groupe de travail 2: Les enfants placés en dehors de leur famille d'origine
Direction: **Robert SOISSON**; FICE, Luxembourg

Groupe de travail 3: Programme Européen d'Action pour l'Enfance
Direction: **Owen KEENAN**, Barnardo's, Irlande

11.00 h. Pause Café
11.30 h. Groupes de travail

12.30 h Déjeuner

14.00 h. Résumés des groupes de travail

2) Adoption du rapport du Conseil d'Administration de Rome
3) Informations
- du président
- du trésorier
- du secrétaire général
4) Adoption des nouveaux « position papers »
- Children with HIV and AIDS
- Children with disabilities
5) Programme d'action pour 1996
6) divers
7) clôture de l'Assemblée Générale

15.30 h. Pause café

16.00 h. **Prof. Eugeen Verhellen**
Directeur du « Children's Rights Centre » de l'Université de Gent (Belgique)
Réaliser les Droits des Enfants en Europe

17.00 h Fin du congrès

18.30 h. Tour guidé de la Ville de Luxembourg; dîner en ville

Dimanche 3 décembre 1995

Départ des participants

10.00 h. Réunion du Conseil d'Administration du EFCW

Formulaire d'inscription

Nom, Prénom: _____

Adresse: _____

_____

Tél.: _____ Fax: _____

Profession: _____

Fonction: _____

Lieu de travail: _____

Moyen de transport: ❑ avion ❑ train ❑ automobile

Date et heure d'arrivée: _____; No. du vol: _____

Date et heure de départ: _____; No du vol: _____

Une navette de l'hôtel Inter-Continental circule entre l'aeroport et l'hôtel toutes les heures.

Besoins spéciaux: ❑ repas végétariens ❑ autres (spécifier)

Frais d'inscription: Membres: 12.000.- BEF
Non-membres: 14.000 BEF

Veuillez virer le montant indiqué (en francs belges uniquement) sur le compte de l'EFCW n° 611-0700880-91 auprès du Crédit Lyonnais Belgium avec la mention « Conférence Luxembourg »

Les frais d'inscription comprennent le logement du jeudi 30 novembre au dimanche 3 décembre 1995 ainsi que tous les repas (excepté samedi soir).

Des informations supplémantaires vous parviendront après votre inscription.

Les interventions au congrès se feront uniquement en langue anglaise! Il n'y aura pas de traduction simultanée.

Pour les participants luxembourgeois:

Je participerai à la journée du vendredi: ☐ du samedi: ☐

Le prix d'inscription est de 1.500 Luf par jour. Veuillez verser la somme de 1.500, resp. de 3.000 francs sur le C.C.P. No. 2977-67 de l'ANCE avec la mention « Congrès EFCW ». Dans le cas où vous ne participez qu'à une seule journée, veuillez marquer « vendredi » ou « samedi » sur votre versement. La date limite d'inscription est le 20 novembre. Une documentation vous parviendra une semaine avant le congrès.

Aktivitäten für Kinder- und Jugendgruppen im Jahre 1996

Der **Russische Kinderfonds** (Mitglied der FICE) organisiert im Sommer 1996 eine **Kreuzfahrt durchs Mittelmeer**. Der Direktor der Schifffahrtsgesellschaft war bereit, mehrere Gruppen von Kindern und Jugendlichen zwischen 8 und 16 Jahren aus möglichst vielen verschiedenen Ländern mitzunehmen. Auf dem Programm stehen Besichtigungen historischer Stätten im Mittelmeerraum sowie Diskussionen und Arbeitsgruppen an Bord der Fähre zu jugend- und kinderpolitischen Themen.

Ein genaues Programm mit Zustiegmöglichkeiten und eventuellen Kosten erwarten wir demnächst.

Die **FICE Rumänien** organisiert in der Woche **vom 22. bis zum 27. Juli ein Seminar für Jugendliche zwischen 12 und 16 Jahren zum Thema Kinderrechte**. Der Aufenthalt für die Kinder ist gratis, ihre Begleiter zahlen DM 60.- pro Tag. Auf dem Programm stehen neben Arbeitsgruppen und Vorträgen auch Besichtigungen einiger Sehenswürdigkeiten in Rumänien.

Das genaue Programm wird im nächsten ANCE-Bulletin veröffentlicht.

Die FICE-Sektionen der **tschechischen und der slowakischen Republiken** organisieren seit Jahren gemeinsame **Kinder- und Jugendtage** in verschiedenen Orten der beiden Länder. 1996 findet die Tagung im schönen Barockstädtchen Hrades Králové im Osten Tschechiens statt. Kinder und jugendliche aus anderen Ländern sind willkommen.

Programm und Zeitpunkt der Tagung werden im nächsten ANCE-Bulletin veröffentlicht

Nähere Informationen zu diesen Veranstaltungen erhalten Sie direkt bei:
Robert Soisson, 17, rue Mathias Koener, L - 4174 Esch-sur-Alzette; Tél.: 57 03 68;
Fax: 57 33 70.

Et pourquoi pas ... CARCASSONNE!?

XXXXVèmes journées nationales d'études de l'Association nationale des communautés éducatives
Carcassonne, les 29 et 30 mai 1996

Autour du thème

« Etre acteur d'une déontologie des professions sociales au service des usagers »

pré-programme

mercredi 29 mai 1996

Présentation de la démarche de l'Ance
par Jean-Pierre Rosenczveig,
Président de l'ANCE.

« Concepts et Enjeux : Déontologie, Ethique, Morale, Droit.»

Travaux en Commissions :
« A l'écoute des professionnels »

1. "Confidentialité"
2. Rapports interprofessionnels "les uns, les autres"
3. Respect des usagers
4. Rapports à la Loi
5. La formation des personnels

jeudi 30 mai 1996

Compte-rendu des travaux des commissions et débat.

Table ronde :
« Code et charte des professionnels »
« La déontologie dans le social »

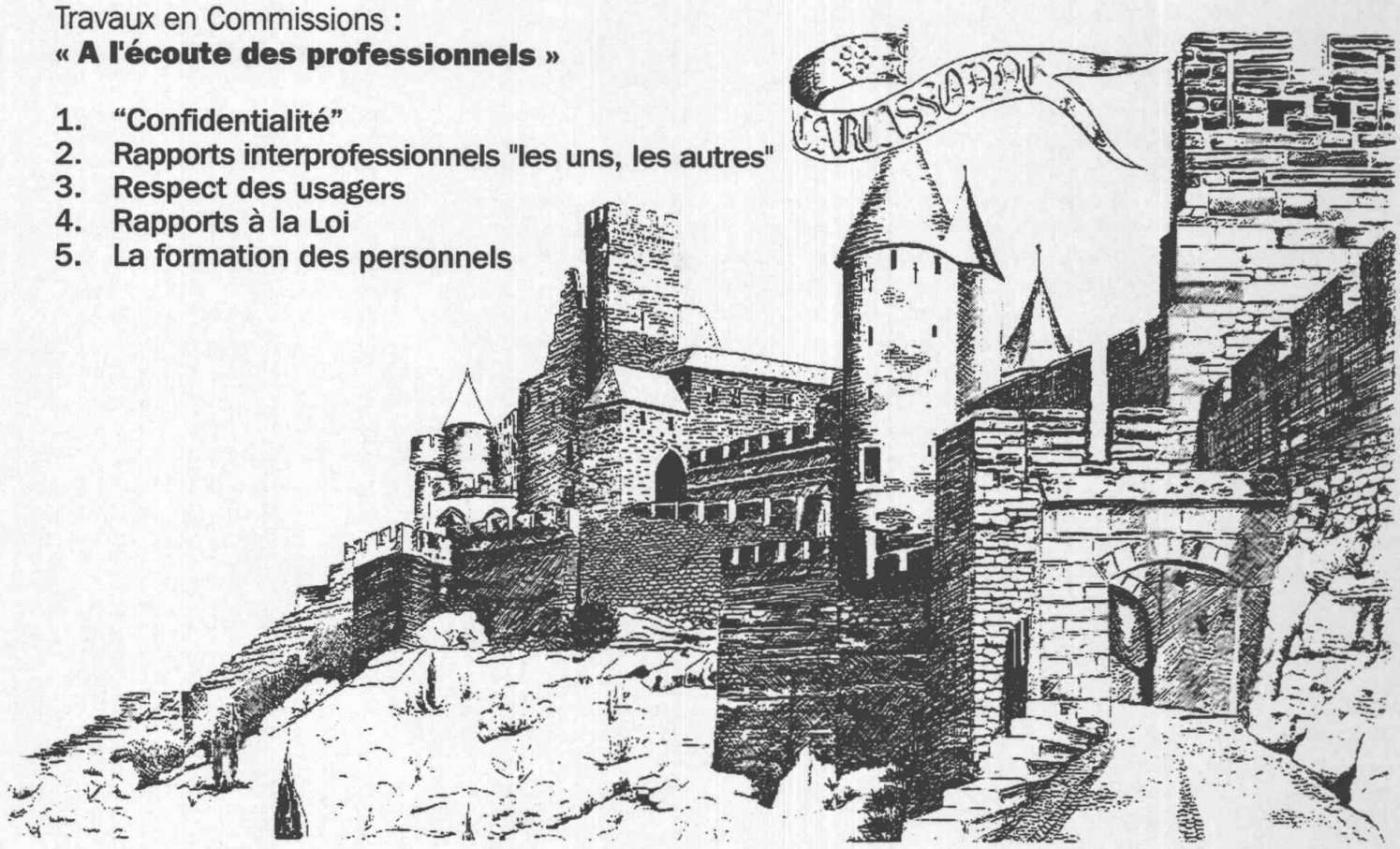

Tarif préférentiel avant le 31 janvier 1996
Fiche de pré-inscription à demander à l'ANCE
Téléphone : 44 63 51 20 & Fax : 42 85 56 14

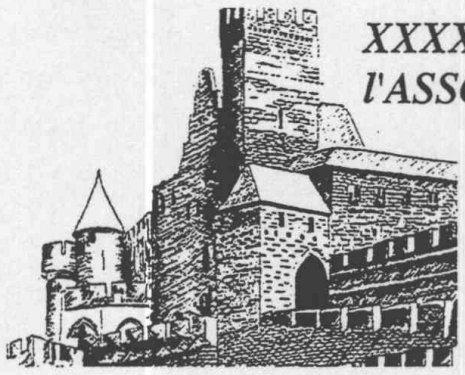

XXXXVe JOURNEES NATIONALES D'ETUDES de l'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTES EDUCATIVES

Fiche de PRE-INSCRIPTION
CARCASSONNE - 29 & 30 MAI 1996

Autour du thème :

« Etre acteur d'une déontologie des professions sociales au service des usagers »

Mr. ◯ Mme ◯ Mlle ◯ *(à préciser pour chaque inscription S.V.P.)*

Nom ..... Prénom : .....

2ème Inscription : Nom : ..... Prénom : .....

3ème Inscription : Nom : ..... Prénom : .....

4ème Inscription : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal ☐☐☐☐☐ Ville : .....

☎ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

TARIFS DES DROITS DE PRE-INSCRIPTION
(la pré-inscription doit **parvenir impérativement avant le 31 janvier 96**)

Pour Information :
TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION
(Inscription reçue après le 31.01.96)

Participant adhérent →	**700 F**	→	**850 F**
Participant non adhérent →	**900 F**	→	**1050 F**
Inscription collective (*) (A partir de la 4ème inscription d'un participant du même établissement, inscription gratuite) →	**... F X ...**	→	**... F X ...**
Inscription "Etudiant" 2 journées (*) →	**250 F**	→	**250 F**
Inscription pour 1 journée →	**600 F**	→	**600 F**

TOTAL *des droits d'inscription* → **F**

(*) Voir "Indications pratiques"

Ne rien inscrire dans ce cadre - Merci

Date d'arrivée ☐ **N° d'inscription** ☐ **CCP** ◯ **BANQUE** ◯

Retourner les deux premiers volets de cette pré-inscription (conserver le dernier volet) accompagnés du chèque à l'ordre de l'ANCE à : A.N.C.E. • 145 Boulevard MAGENTA • 75010 PARIS
impérativement avant le 31 janvier 96, *après cette date les tarifs de pré-inscription ne seront plus valables.*